

## Remerciements :

Ce mémoire a été réalisé grâce à l'aide de plusieurs personnes que j'aimerais remercier.

Tout d'abord je remercie Madame Marie-Paule Kestemont, ma promotrice qui a mis à disposition ce sujet et m'a proposé de partir sur place afin de récolter des informations. Elle m'a permis de vivre une incroyable expérience humaine et professionnelle et de pouvoir observer au plus près les différents éléments de ma problématique. Je la remercie également du soutien qu'elle m'a apporté tout au long du mémoire et d'avoir pu me rediriger et m'aiguiller lorsque je m'égarais.

Ensuite j'aimerais remercier tous les gens que j'ai rencontré au Burkina Faso et qui ont rendu cette expérience extraordinaire, les gens qui m'ont accueilli chez eux, logé, nourri. Tous mes collègues de l'IRSAT (l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies) qui ont été d'agréables compagnons de travail et m'ont fourni de précieuses informations ainsi que la possibilité de contacter de nombreuses personnes. Un remerciement particulier à mon maître de stage Monsieur Cédric Fabékouré Kambiré qui a fait en sorte que mon expérience au Burkina se déroule sans accroc et m'a soutenu dans mes démarches.

Je remercie également toutes les personnes qui ont pris de leur temps pour répondre à mes nombreuses questions, tous les acteurs de l'agro écologie que j'ai rencontré, qui m'ont accordé du temps, m'ont donné toutes les informations dont j'avais besoin pour la bonne réalisation de ce travail.

Et enfin je remercie ma famille qui m'a soutenu tout au long de l'écriture de ce mémoire.

## Table des matières

Introduction : .....	1
Méthodologie : .....	3
Partie 1 : Cadre théorique .....	5
1.1 Agroécologie et agriculture biologique .....	5
1.1.1 L'agroécologie .....	7
1.1.2 Avantages .....	8
1.1.3 Inconvénients .....	9
1.2 Les labels .....	9
1.2.1 Les Labels Alimentaires bios .....	9
1.2.2 Systèmes Participatifs de Garantie .....	10
1.2.3 Description des SPG : .....	11
1.2.4 Caractéristiques types des SPG : .....	13
1.2.5 Législation et reconnaissance nationale : .....	14
1.2.6 Reconnaissance internationale : .....	15
1.2.7 Avantages des systèmes SPG : .....	15
1.2.8 Faiblesses des SPG : .....	18
Partie 2 : Contexte .....	20
2.1 Le Burkina Faso : .....	20
2.1.1 Contexte économique : .....	20
2.1.2 Contexte géographique : .....	21
2.1.3 Contexte socio-culturel : .....	22
2.1.4 Actualités .....	22
2.2 Agriculture au Burkina Faso .....	24
2.2.1 Historique .....	24
2.2.2 Situation actuelle .....	25
2.3 L'agroécologie au Burkina Faso .....	28
2.3.1 Développement .....	28
2.3.2 Application de l'agroécologie aux problèmes agricoles burkinabés .....	30
2.3.3 Problèmes de la transition et de l'agroécologie au Burkina Faso .....	31
Partie 3 : Étude de cas : Le label BioSPG par le CNABio .....	44
3.1 Le CNABio et le label BioSPG .....	44
3.1.1 Présentation du CNABio .....	44
3.1.2 Le label BioSPG .....	46

3.1.3 Fonctionnement du label .....	47
3.1.4 La certification .....	48
3.1.5 Cas de fraude ou de litiges .....	50
3.1.6 Avantages du BioSPG.....	50
3.1.7 Faiblesses du BioSPG .....	51
3.1.8 Futur .....	54
3.2 Le BioSPG à Ouagadougou .....	55
3.2.1 Description .....	56
3.2.2 Efficacité .....	56
3.3Le BioSPG à Bobo Dioulasso .....	58
3.3.1 Problèmes identifiés et barrières .....	58
3.3.2 Solutions du label BioSPG.....	60
3.4 : Discussions .....	61
Conclusions:.....	65
Bibliographie :.....	69

## Introduction :

L'Afrique et plus particulièrement le Burkina Faso font face à un grand défi alimentaire. 237 millions de personnes en Afrique subsaharienne souffrent de la faim (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], 2019). En Afrique, 20% de l'alimentation est importée ce qui représente entre 26 et 44 milliards d'euros. En 2018 les importations pour l'Afrique de l'Ouest se sont élevées à 16.1 milliards d'euros. Cette facture ne peut être compensée par les cultures d'exportations, qui en volume économique, représentent 16 fois moins que l'économie alimentaire (Coulibaly & Bossard, 2019).

Il y a un défi économique et environnemental. Les agriculteurs sont les premiers à souffrir de la dégradation des ressources naturelles, de l'accès inégal à celles-ci, des technologies souvent mal adaptées à leurs situations propres, de la forte concurrence venant de marchés mieux équipés et plus soutenus par leurs gouvernements locaux et de la difficulté à obtenir des crédits. (Coulibaly & Rouillé d'Orfeuil, 2019). Les producteurs constatent ces problèmes mais se sentent impuissants (Entretien Amadou Kitengia, Annexe 7.5).

L'agroécologie de par ses divers avantages peut être déterminante dans le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, adaptée aux populations les plus pauvres et qui soutient le droit à l'alimentation (De Schutter, 2010).

Cependant, au Burkina Faso, elle fait face à de nombreux obstacles dans son développement et son application malgré un nombre d'acteurs importants qui y travaillent. Ces défis tels que la réticence au changement des agriculteurs, la faible confiance ou le soutien de l'état pour l'instant insuffisant bloquent son évolution. Le label BioSPG tend à contourner certains de ces problèmes dans ses actions et c'est son influence sur la transition agroécologique dans le pays que nous allons tenter de comprendre.

Dans un contexte sécuritaire qui se dégrade, une insécurité alimentaire bien présente et des changements climatiques qui se font de plus en plus ressentir, une transition agroécologique plus poussée semble nécessaire et elle doit être soutenue et motivée par différents acteurs. L'intérêt de ce travail se situe dans l'étude de la relation entre l'appartenance au label BioSPG et les barrières de la transition agroécologique au Burkina Faso.

Après un parcours théorique de l'agroécologie et de ses principales caractéristiques, nous nous pencherons sur la théorie concernant les labels et plus particulièrement les Systèmes Participatifs de Garantie. Par la suite, nous établirons un constat de base du contexte actuel du développement de l'agroécologie au Burkina Faso, les problèmes auxquels elle fait face et dans quelle mesure l'instauration d'un label SPG peut contrer ces problèmes. Enfin, nous analyserons le cas du label BioSPG déjà présent à Ouagadougou, ses réussites actuelles et ses limites ainsi que les bienfaits qu'il pourrait apporter à Bobo Dioulasso et dans le pays en général en vue d'une transition agroécologique plus complète.

## Méthodologie :

Afin de réunir les informations nécessaires à la réalisation de ce mémoire, plusieurs méthodes ont été utilisées. Tout d'abord la recherche documentaire afin d'écrire la partie théorique et obtenir une base sur laquelle se reposer pour la suite du travail. Celle-ci comprend le recoupement de sources différentes dans le domaine de l'agroécologie, de la situation du Burkina ou encore du fonctionnement des labels. Ensuite, la recherche sur le terrain qui est essentiellement composée de données qualitatives provenant d'entretiens semi-directifs avec des acteurs travaillant dans le domaine de l'agroécologie. Elle a permis de mettre en avant les réalités du terrain, les problèmes de l'agriculture dans le pays, les freins à la transition agroécologiques ainsi que des pistes de solutions. Le choix de ces données qualitatives semblait primordial afin d'identifier les points importants sur lesquels concentrer l'étude et elles représentaient une source accessible dans le cadre du stage effectué sur place et permettaient d'aborder plusieurs thématiques différentes.

Les entretiens se sont réalisés jusqu'à atteindre un certain point de saturation où les nouvelles personnes interrogées n'apportaient que très peu d'éléments nouveaux. Le choix des personnes ressources à interviewer s'est porté sur différents acteurs de l'agroécologie, membres d'ONG, d'associations diverses, du ministère de l'Agriculture, chercheurs, responsables de structures faitières, ils ont tous été conviés à participer aux activités de capitalisation dans le cadre du projet PEAEP (Partage d'Expériences en Agro Ecologie et mutualisation pour un Plaidoyer). Toutes les entretiens se sont déroulés au premier semestre 2019 dans les villes de Bobo Dioulasso et Ouagadougou ou dans leurs environs (voir Annexe 7).

Les nombreuses informations recueillies au cours des interviews ont ensuite été retranscrites et recoupées entre elles à travers une analyse transversale des entretiens. Cette analyse a permis d'obtenir une vision globale en minimisant le biais et le risque d'erreurs tout en augmentant la validité des observations des personnes interrogées. Un guide d'entretien était établi pour la plupart des entretiens mais celui-ci a évolué avec le temps et les réponses des participants (voir Annexe 6).

Malgré un cadre sécuritaire particulier qui ne permettait pas de rencontrer tous types d'acteurs et des contraintes techniques (temps, moyens de déplacements, langue) qui n'ont

pas pu permettre la récolte de données quantitatives, des données secondaires de travaux récents sur le sujet ont été utilisées.

En Afrique, la culture et les normes sont différentes, il a fallu un temps d'adaptation, d'observation et d'intégration pour comprendre les expressions et les habitudes des burkinabés. L'organisation des interviews était parfois compliquée entre les malentendus au téléphone, le non-respect des rendez-vous ou les cadres d'interviews mal adaptés. Ces éléments ont pu freiner l'avancement des recherches mais malgré ces difficultés, les informations recherchées ont pu être obtenues et exploitées pour la bonne rédaction de ce mémoire. Lors des interviews, une grande quantité d'informations ont été récoltées apportant des éléments nouveaux et des perspectives différentes de la littérature classique sur les enjeux que ce travail touche. Toutes ces données n'ont pas été utilisées lorsqu'elles sortaient du cadre de ce mémoire bien qu'elles peuvent constituer une source d'informations pour des futurs travaux.

## Partie 1 : Cadre théorique

Il est important de définir à l'avance les termes que nous allons utiliser dans ce travail. L'agriculture a beaucoup évolué ces dernières années et de nombreux nouveaux termes sont apparus tels que permaculture, agroforesterie, agriculture raisonnée, intégrée, de conservation, agroécologie, agriculture biologique, ... C'est sur ces deux derniers que nous nous concentrerons car ce sont les deux plus présents et les plus pertinents dans le cas de l'étude de l'évolution de l'agriculture au Burkina Faso.

### 1.1 Agroécologie et agriculture biologique

L'agriculture biologique se caractérise principalement par la non-utilisation d'intrants chimiques (pesticides ou engrais) (Cabantous, 2013). Officiellement, selon le règlement du Conseil de l'Union Européenne (2007), «la production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels. Le mode de production biologique joue ainsi un double rôle sociétal : d'une part, il approvisionne un marché spécifique répondant à la demande de produits biologiques émanant des consommateurs et, d'autre part, il fournit des biens publics contribuant à la protection de l'environnement et du bien-être animal ainsi qu'au développement rural. ». Ce système d'agriculture est fortement encadré et réglementé par plusieurs normes et labels, au niveau mondial, le Codex Alimentarius fait office de référence en matière d'agriculture biologique (FAO, s.d.). Près de 90 pays à travers le monde disposent désormais d'une régulation concernant les produits issus de l'agriculture biologique (Agence Bio, 2017).

Partout dans le monde, des discussions quant aux normes à adopter pour qualifier de produits organiques les produits alimentaires sont en cours, les différences de climat et de topographie conduisent les différents membres des commissions qui gèrent ces discussions à être en désaccord.

Certaines spécificités sont laissées à l'interprétation mais cette part diminue de plus en plus. Les règles sont parfois écrites par des gens complètement détachés du terrain qui essayent de

trouver la meilleure pratique plutôt que de recenser les différentes pratiques qui correspondent à l'agriculture biologique. De plus, les règles tendent à essayer de mettre toutes les productrices et tous les producteurs à égalité sans tenir compte des diversités de contextes économiques, géographiques ou culturels des agriculteurs répartis à travers le monde.

L'harmonisation doit supporter toutes les adaptations locales par les associations ou les producteurs eux même par rapport aux besoins des gens et aux caractéristiques de l'environnement dans le cadre des grandes lignes de l'agriculture biologique, une harmonisation totale n'est ni désirable ni possible. L'agriculture biologique se développe plus vite dans le Nord que dans le Sud mais il ne faut pas laisser les Pays les plus développés imposer leurs règles et leurs grilles de lecture, de ce qui est ou non, relevant de l'agriculture biologique aux pays du Sud (Vogl, Kilcher & Schmidt, 2005).

Le cahier des charges du bio a évolué depuis sa naissance afin de se développer plus facilement et massivement sous la pression d'industriels mais aussi d'acteurs du bio. Aujourd'hui, il n'inclut malheureusement plus de préoccupations relatives à l'humain et à sa condition de travail sur les exploitations certifiées (Servigne, 2012).

L'agroécologie, mouvement plus récent, prend quant à elle en compte cette dimension sociale et est centrée sur la problématique de l'autonomie paysanne (Servigne, 2012).

Dans la suite de ce travail, lorsque nous évoquerons les produits bios nous parlerons de produits issus d'une agriculture biologique ou issus de pratiques agroécologiques sans distinctions, correspondant à des produits cultivés sans usage d'intrants chimiques. Lorsque nous évoquerons les pratiques agroécologiques, nous parlerons de pratiques respectant les principes de l'agriculture biologique mais respectant également d'autres éléments expliqués ci-dessous.

Il a déjà été relevé lors d'autres travaux (Ouedraogo 2016 ; Van Caloen & Dagneau de Richecour 2015) que les burkinabés ne font pas la différence entre les produits bios ou issus d'une agriculture suivant les principes de l'agroécologie, les qualifiant tous de produits « naturels ».

### 1.1.1 L'agroécologie

La première publication sur l'agroécologie apparaît en 1983, il s'agit du livre « Agroecology, the Scientific Basis of Alternative Agriculture » écrit par Altieri. Avant cela il y avait déjà un courant émergeant en Amérique du Sud et du Nord qui cherchait à lier agronomie et écologie pendant l'entre-deux-guerres (Griffon, 2014). Après la crise pétrolière de 1973, une nouvelle pensée environnementaliste s'était déjà établie chez certains qui cherchaient à réduire l'érosion des sols et l'utilisation de biocides dangereux pour la santé. D'autres chercheurs, de par le monde, travaillaient sur le sujet, luttant contre les conséquences de la Révolution verte dans les pays latino-américains (Stassart et al., 2012).

Il existe plusieurs définitions de l'agroécologie. Celle-ci s'est développée dans différents endroits du monde en même temps. De nos jours, divers pays proposent leur propre définition bien que celles-ci se rejoignent sur les grands principes. La FAO (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) a d'ailleurs créé une base de données regroupant les définitions selon les pays ou les chercheurs, en différentes langues regroupant 19 sources datant de 1995 à 2016. Certaines comprennent une acceptation de l'utilisation d'un mix d'intrants chimiques et biologiques alors que d'autres ne font pas de compromis mais toutes gardent un socle commun (FAO, s.d.).

Selon Altieri (1995 ; 2014), l'agroécologie repose sur cinq grands principes :

- optimiser et équilibrer les flux de nutriments et le renouvellement de la biomasse ;
- garantir la croissance des plantes via des conditions de sols favorables et une gestion de la matière organique, ainsi que la minimisation de l'usage des ressources externes non renouvelables (intrants artificiels, engrais, pesticides, carburant) ;
- maximiser l'usage des ressources renouvelables (solaire, organique, hydrique) par la gestion des microclimats, de l'eau et la couverture des sols ;
- favoriser tant la diversité des espèces que la génétique dans le temps et l'espace ;
- promouvoir les processus et services écologiques ainsi que les interactions de synergie.

L'agroécologie est un concept polysémique et il convient de l'appréhender avec une approche scientifique interdisciplinaire en passant de l'agronomie à la sociologie. Elle regroupe plusieurs domaines et sur le plan technique elle s'est développée comme un système d'agriculture

durable qui peut être vu comme « une remise en question du modèle agronomique dominant basé sur l'utilisation intensive d'intrants externes à l'agroécosystème » (Stassart et al., 2012). Elle est également un mouvement social visant l'autonomie paysanne, elle se base sur les principes du vivant et place l'humain au cœur du projet (Servigne, 2012).

### 1.1.2 Avantages

Plusieurs avantages provenant de résultats d'études, d'enquêtes et de rapports peuvent être retenus :

-Accroissement de la productivité au niveau local en promouvant la biodiversité agricole (gestion des nutriments, agroforesterie, rétention de l'eau, intégration du bétail dans les systèmes de production agricole). Les rendements augmentent considérablement parfois avec de légers ajustements (De Schutter, 2010 ; Griffon 2014 ; Terre & Humanisme, 2015.).

-Réduction de la pauvreté rurale par la diminution de la dépendance des agriculteurs aux intrants externes et subventions de l'état. Ils sont moins vulnérables, plus autonomes et les ménages peuvent consacrer leurs ressources financières à d'autres besoins (santé, éducation,...) (De Schutter, 2010 ; Griffon 2014 ; Terre & Humanisme, 2015).

-Création d'emplois dans les zones rurales par l'embauche d'une main d'œuvre plus conséquente demandée par ces techniques, ce qui entraîne aussi une diminution de l'exode rural (De Schutter, 2010).

-Amélioration de la nutrition via des cultures plus variées (De Schutter, 2010 ; Terre & Humanisme, 2015).

-Adaptation aux changements climatiques et réduction de leurs effets négatifs par la promotion de la biodiversité des écosystèmes (De Schutter, 2010 ; Terre & Humanisme, 2015).

-Les agriculteurs, quel que soit leur niveau d'éducation, sont sensibles aux phénomènes naturels et aux écosystèmes qui les entourent, de ce fait ils comprennent et maîtrisent assez vite les techniques agroécologiques, elles sont adaptées aux populations peu éduquées et possédant peu de moyens (Griffon, 2014).

Selon le rapporteur spécial Olivier De Schutter dans son rapport sur le droit à l'alimentation (2010), l'agroécologie via une stratégie soutenue par les politiques et la prise en compte du droit à l'alimentation peut être déterminante dans le développement d'une agriculture à

faible émission de carbone, économe en ressources et qui bénéficie aux plus pauvres (De Schutter, 2010).

### 1.1.3 Inconvénients

L'agroécologie forte de ses avantages, possède également quelques inconvénients. Ceux trouvés dans la littérature tels que la définition peu claire du terme et des pratiques qu'il recouvre, le besoin de formation des paysans pour appliquer les pratiques (Van Caloen & Dagneau de Richecour, 2015), les effets différés de certains produits phytosanitaires naturels, le besoin de main d'œuvre supplémentaire (Collet & Rousseau, 2015) ou encore la nécessité d'un soutien et de politiques publiques appropriées (Levard, 2013) seront détaillés plus bas car ils sont considérés comme autant de freins à la transition et nous les avons également relevés lors des interviews sur le terrain.

## 1.2 Les labels

Le label est selon le Larousse (s.d.) : « étiquette ou marque spéciale créée par un syndicat professionnel et apposée sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, en garantir la qualité et la conformité avec les normes de fabrication. »

Le labélisation classique fonctionne grâce à un système de certification supervisé par un organisme indépendant du processus de production. Cet organisme doit être indépendant, impartial, efficace, compétent et respecter un principe de confidentialité (Torremocha, 2009).

### 1.2.1 Les Labels Alimentaires bios

Les labels en matière de produits alimentaires ont pour utilité de signaler au consommateur un certain niveau de qualité, une provenance certifiée ou encore une façon de produire le produit qui respecte certaines règles, en résumé ils signalent les « bonnes pratiques » environnementales et sociales par rapport aux modes de production (Lemeilleur & Allaire, 2016). Les consommateurs avertis sont de plus en plus attentifs à ces caractéristiques dans les pays développés, conscients de l'impact des modes de productions des produits alimentaires sur l'environnement et soucieux de leur santé (Katto-Andrighetto, 2013). Même parmi les pays plus pauvres comme le Burkina, les gens se déclarent prêts à payer un supplément pour des produits naturels dont la provenance a été prouvée (Van Caloen & Dagneau de Richecour, 2015).

### 1.2.2 Systèmes Participatifs de Garantie

L'IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Movements) est un organisme créé en 1972 qui regroupe divers acteurs du mouvement bio. Ils œuvrent vers un système durable du producteur jusqu'au consommateur à travers toute la chaîne de production. Leurs actions vont du développement de la prise de conscience du public à la défense des règles en matière de développement durable en passant par la promotion des capacités des agriculteurs qui veulent passer à un mode de culture biologique en leur facilitant cette transition (IFOAM, s. d.). En 2018, l'IFOAM comptait 726 affiliés de 110 pays différents (IFOAM, 2019).

L'IFOAM définit les SPGs comme ceci : « Les Systèmes participatifs de garantie sont des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances. » (IFOAM, s.d.). Le nom a été décidé en 2004 à la suite d'un séminaire au Brésil. Les labels classiques reposent sur un principe d'objectivité et d'indépendance là où les SPG se concentrent sur la participation et la possession du label mais ils poursuivent le même but qui est de fournir une garantie crédible aux consommateurs à la recherche de produits organiques (Katto-Andrighetto, 2013).

Les labels Système Participatif de Garantie (SPG) ont comme objectif de passer outre les certifications tierces et coûteuses nécessaires à l'acquisition d'un label classique. Les acteurs du réseau participent directement à la création du Code de Conduite et choisissent les procédés de vérification et certification. Une vérification via un audit ou une visite, si elle doit être jugée valide, doit cependant toujours être faite par un tiers selon le système classique. Les labels SPG prônent le fait que qui mieux qu'un autre agriculteur faisant pousser les mêmes produits dans la même région peut évaluer la qualité d'un site sur place (Lemeilleur & Allaire, 2016). Cependant il convient de noter qu'une base documentaire, des instructions claires et une formation peuvent être nécessaires afin que les acteurs participant au processus d'audit soient les plus efficaces possible. Ces documents et formations peuvent aussi être utiles pour vérifier la compréhension du producteur quant au respect des normes et de ce qu'on attend de lui. L'intervention et les interconnexions du réseau permettent en outre un échange d'informations, une amélioration des bonnes pratiques et de la qualité des produits que le label représente par un apprentissage collectif ce qui a pour effet de renouveler la norme qui fonde la garantie (Lemeilleur & Allaire, 2018).

Les initiatives SPG supportent des milliers de petits producteurs et groupements de producteurs à travers le monde et leur nombre est croissant. L'IFOAM soutient ces initiatives et travaille à leurs reconnaissances par les gouvernements. Il existe une demande grandissante pour des produits bios sains et de qualité même parmi les populations plus pauvres (IFOAM, s.d.).

Il existe deux catégories de labels SPG : les labels publics gérés par l'état et les labels gérés par des collectifs (Lemeilleur & Allaire, 2018). De 2009 à 2017 le nombre d'initiatives SPG est passé de 20 dans 20 pays à 240 dans plus de 60 pays et de 10 000 à plus de 310 000 producteurs et membres du circuits selon l'IFOAM (IFOAM, 2018).

L'IFOAM possède une série d'outils visant à promouvoir, aider et encourager les initiatives SPG dans le monde, leur site web contient beaucoup d'informations et de liens vers divers documents utiles. Un auto-questionnaire est à la disposition des aspirants ou des créateurs de SPG pour estimer à quel point ils répondent aux critères généralement requis pour ce genre de structure. Ce questionnaire est établi sur base d'un autre document « Systèmes de garantie participatifs : vision idéal » dans lequel sont repris les éléments de base observés dans de nombreux SPG à travers le monde et qui vont être expliqués ci-après (IFOAM, 2008). Un autre document décrit les procédures à effectuer afin d'être officiellement reconnu par l'IFOAM et les avantages d'un tel statut (visibilité internationale, crédibilité) (IFOAM, s.d. ; IFOAM, 2016).

Ils essayent de regrouper différentes normes à travers le monde afin de travailler avec le principe d'équivalence et permettre l'accès au marché international aux petits producteurs et groupement de producteurs. Ils possèdent un programme de reconnaissance des SPG qui vérifie qu'ils suivent bien les principes de l'agriculture biologiques et les principales caractéristiques des SPG sur base des éléments qu'ils ont rassemblés eux même dans un document (IFOAM, s.d.).

### 1.2.3 Description des SPG :

En observant les dizaines de systèmes SPG à travers le monde, on peut relever certaines caractéristiques communes qui les différencient des systèmes de labélisation classiques. Ces caractéristiques sont présentes dans la plupart d'entre eux même si elles ne constituent en aucun cas un cadre de conformité ou d'exclusion à tout système ne suivant pas à la lettre

chacune de ces pratiques. Ce sont uniquement des caractéristiques recensées dans la plupart de ceux-ci et qui permettent d'en comprendre les particularités (Voir Annexe 3) (Grisel, 2013 ; IFOAM, s.d.).

Premièrement, les SPG s'articulent autour de six grands principes (IFOAM, s.d.) :

-Dans un SPG, il y a avant tout une vision commune, le label est créé, un code de conduite est établi et cela par consensus entre les producteurs, les consommateurs et autres acteurs qui partagent tous la même idée de ce qu'il doit représenter.

-Ensuite c'est un système participatif, cela présuppose l'implication et la participation de tous les acteurs, producteurs, consommateurs et éventuellement consultants (ONG ou gouvernement). Selon les cas, les producteurs se font parfois représenter par quelqu'un qu'ils élisent, si les distances à parcourir ou les conditions ne permettent pas une participation directe (May, 2008). Les règles sont décidées ensemble et cela fait la force et la crédibilité du label. Cela crée également une responsabilité collective de l'intégrité du label qu'on peut observer via la propriété collective du label de celui-ci, l'engagement de ses membres, la compréhension du système et une communication directe entre tous les acteurs (May, 2008).

-Les SPG respectent un principe de transparence, cela implique que chacun peut être au courant du mode de fonctionnement du label, du processus de certification et du système d'audit. Ces procédures doivent être mises à l'écrit et disponibles à qui veut les consulter. Certaines informations sensibles au niveau commercial ou privé peuvent être gardées secrètes si leur publication était susceptible d'entraîner des retombées négatives pour le label. Le principe de transparence ne dit pas que tout doit être dévoilé mais plutôt que chacun doit avoir une vision claire du fonctionnement du système. La possibilité de visiter certaines fermes peut également assurer une certaine transparence pour les consommateurs (May, 2008).

-La confiance est également au cœur de ces systèmes et bien qu'il existe des mécanismes de contrôle, celle accordée aux producteurs est importante dans le fonctionnement. L'intégrité est une vertu reconnue, fortement promue parmi les membres. Le SPG est une expression et une vérification de cette confiance. Si un producteur veut rejoindre le label, c'est qu'il veut participer à la vision commune et y contribuer. Cette confiance peut être aussi exprimée via un engagement écrit, oral ou enregistré en vidéo (May, 2008).

-Le but des SPG n'est pas seulement de fournir un certificat mais également de donner accès aux outils et aux mécanismes nécessaires afin que les acteurs puissent développer une communauté ayant une optique durable et bio. Cette communauté permet l'échange d'informations et ainsi l'amélioration continue des pratiques et de la qualité des produits représentés par le label. Le processus de décision des règles et normes commun qui engendre la crédibilité du label permet aussi une constante vérification par ses membres et le développement des connaissances de tous les acteurs.

-Ce système de décision est construit et dirigé de façon horizontale, le pouvoir est partagé entre ses membres, chacun peut remettre en cause un des processus du label et les décisions sont prises à l'unanimité afin de toujours en assurer la cohérence, le rattachement à la vision commune et la qualité des produits qu'il représente (IFOAM, s.d.).

#### 1.2.4 Caractéristiques types des SPG :

L'IFOAM recense 10 caractéristiques typiquement retrouvées dans la grande majorité des SPG (IFOAM, s.d.) :

- 1) Les normes sont conçues par les acteurs du système. Celles-ci sont un point de référence et permettent de mesurer l'intégrité du label, elles sont décidées selon un système démocratique dans lequel tout le monde peut participer en respectant, bien entendu, les valeurs de l'agriculture biologique. Ces normes sont souvent adoptées à partir d'un système déjà établi et reconnu comme « IFOAM basics standards » ou les normes de l'UE. Elles doivent promouvoir la créativité des agriculteurs bios afin qu'ils améliorent leurs techniques et apportent ces améliorations à tout le processus sans viser l'harmonisation des pratiques. Dans le cas où les producteurs ne savent ni lire ni écrire, d'autres formes de communications doivent être utilisées pour qu'ils comprennent, ils puissent émettre leur avis et ainsi donner un support technique ou une personne de référence à qui transmettre leurs requêtes ou suggestions (May, 2008).
- 2) L'organisation se fait sur une base populaire. Elle nécessite une dynamique sociale, la participation de tous les acteurs, particulièrement les producteurs et les consommateurs.

- 3) Le système est conçu pour les petits exploitants. De par sa nature participative, sa structure horizontale et ses frais réduits, le système est parfait pour les producteurs qui ne possèdent pas de grandes exploitations.
- 4) Un corps de valeurs et de principes qui mettent en avant le bien-être, la justice sociale et l'agriculture biologique.
- 5) Les principes de fonctionnement du système et les processus sont documentés. Bien que les formalités soient réduites au maximum, il faut que les producteurs soient capables de démontrer la poursuite de leurs engagements.
- 6) Des mécanismes de contrôle permettant de vérifier que les producteurs suivent bien les règles existent tels que les audits de suivi sous forme d'enquête annuelle, les checklists avec points de contrôle, les processus de peer review, les inspections sans réciprocité entre producteurs proches, les visites par plusieurs autres membres du réseau, ... Chaque système doit choisir les mécanismes qui lui correspondent le mieux.
- 7) Des mécanismes de support pour les producteurs afin de les accompagner dans la certification et après comme un accès facilité aux marchés ou un support technique et informationnel (May, 2008).
- 8) Un engagement écrit de la part du producteur de se conformer aux règles.
- 9) Un sceau ou un label pour prouver le statut bio.
- 10) Des sanctions et conséquences claires établies à l'avance pour ceux qui ne respectent pas la norme avec enregistrement de l'historique de ces sanctions ou un affichage public de celui-ci. Un système de sanctions graduelles peut être adopté selon la gravité et la récurrence des faits reprochés. Cela peut aller d'un simple avertissement à l'exclusion définitive du label (Lemeilleur & Allaire, 2018).

#### 1.2.5 Législation et reconnaissance nationale :

Les règles en matière d'agriculture biologique décidées par les gouvernements ne sont pas toujours en adéquation avec la réalité du terrain. Elles sont écrites avec beaucoup de détails. Ceux qui les écrivent ont souvent en tête un certain contexte géographique ou une certaine situation qui ne correspond pas à la réalité de tous, les règles tendent à déterminer les meilleures pratiques plutôt que d'accepter l'ensemble des pratiques variées qui font partie du mouvement de l'agriculture biologique (Vogl, Kilcher & Schmidt, 2005).

Les standards établis au niveau national présentent plusieurs avantages (IFOAM, s.d.) :

- Ils permettent une définition plus claire des termes utilisés, ainsi qu'une meilleure clarté et visibilité.
- Ils inspirent la confiance du consommateur et les protègent de pratiques frauduleuses.
- Ils peuvent encourager la recherche scientifique à travailler dans ce domaine et apporter ainsi des améliorations aux techniques déjà en place.

#### 1.2.6 Reconnaissance internationale :

Au niveau international, beaucoup de pays ont maintenant développé et adopté des normes nationales concernant la production et le commerce de produits issus de l'agriculture biologique afin de répondre aux attentes des consommateurs et pour protéger les producteurs (Vogl, Kilcher & Schmidt, 2005).

Pour pouvoir exporter des produits certifiés bios en tant que tel sur les autres marchés, il faut qu'ils soient reconnus par ceux-ci. Ainsi pour l'Union Européenne, le principe d'équivalence est de mise. Pour pouvoir exporter sous le label bio, il faut pouvoir prouver que les conditions de production et les systèmes de contrôle du pays exportateur sont équivalents à ceux de l'UE s'il n'y a pas d'accord d'équivalence préalable (Fouilleux & Loconto, 2017).

Chaque pays qui prouve l'existence d'une législation concernant l'agriculture biologique et d'un système de contrôle interne peut être ajouté à la « List of third countries ». Ensuite, un organe de contrôle externe agréé par l'UE sera chargé d'évaluer l'efficacité du système de contrôle interne (European Commission, 2008).

Pour le Burkina Faso, il existe 9 organes de contrôle externes agréés, tous ne sont pas habilités à gérer tous les produits, certains s'occupent des plantes non transformées, des animaux vivants ou des produits transformés destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ils gèrent souvent plusieurs catégories en même temps (European Commission, 2018). Les organes externes inspectent le groupement interne une fois par an et organisent des visites d'exploitations pour vérifier l'application des bonnes pratiques (European Commission, 2008).

#### 1.2.7 Avantages des systèmes SPG :

Les SPG possèdent plusieurs avantages par rapport aux systèmes de labélisation traditionnels (IFOAM, s.d.) :

#### -Système de coût :

Les coûts des labels SPG sont réduits par rapport à un système de labélisation classique (certification par tierce partie) grâce à plusieurs facteurs (Lemeilleur & Allaire, 2016). Les formulaires et démarches administratives sont réduites au maximum ce qui diminue les coûts de fonctionnement. Les coûts réduits à l'entrée sont une des caractéristiques des labels SPG.

Pour rendre cela possible, ils se sont basés sur un système de volontariat quant au contrôle et aux démarches administratives. Les frais qui sont malgré tout engendrés peuvent être supportés par un tiers comme une ONG ou répartis via un système de tarif, chaque producteur payant des frais fixes ainsi que des frais variables selon le chiffre d'affaire (Lemeilleur & Allaire, 2016).

Les couts des SPG ont démontré, dans plusieurs analyses de cas, être de 2 à 5 fois moins importants que dans les systèmes CTP (certification par tierce partie) classiques. Les couts élevés des produits certifiés par une tierce partie rendent habituellement les produits difficiles d'accès pour les consommateurs ayant un budget plus réduit (Lemeilleur & Allaire, 2018).

#### -Circuit court :

Les SPG prônent habituellement un réseau de distribution de circuit court comme la vente directe en bord de champ. Cela permet d'éviter des coûts supplémentaires engendrés par l'utilisation d'intermédiaires dans la chaîne de commercialisation.

#### -Le prix :

Le système participatif et inclusif permet une entente entre les producteurs et les consommateurs sur les prix, assurant un revenu décent aux producteurs et permettant l'accès aux produits bios aux consommateurs les moins fortunés. Les coûts de fonctionnement des labels SPG peuvent notamment comprendre les formations, le transport et la nourriture lors des audits, le développement du label, le marketing,... (Katto-Andrighetto, 2013).

#### -Type de gouvernance :

Une gouvernance horizontale permet une meilleure transparence à condition de reposer sur une base documentaire accessible à tous les acteurs. Un système de vote lors des assemblées générales permet à chacun de participer et de donner son avis quant à la direction vers laquelle il souhaite voir le label se diriger, cela rend ce système très démocratique. (Lemeilleur

& Allaire, 2018). Plus le nombre d'acteurs impliqués est grand plus grande est la diversification des idées et l'acceptation par tous du label (May, 2008).

-Intégration :

L'intégration des consommateurs dans le processus donne plus de crédibilité au label, une relation de confiance entre les producteurs et les consommateurs est créée et leur permet de mieux comprendre les mécanismes derrière la production de produits bios.

-Facilité :

Les démarches administratives sont réduites au maximum, le label est créé par et pour les producteurs, les formulaires à remplir sont simplifiés, possibilité d'une aide extérieure afin de les assister et les accompagner dans la certification. Tous ces éléments permettent aux personnes, parfois illettrées, d'avoir accès aux bénéfices de la labélisation qui, avec un système traditionnel, ne leur seraient pas accessibles.

-Risques de fraude réduits :

Le recours au système participatif permet de réduire le risque de fraude qui entraîne une dépréciation de la qualité du label par la perte de réputation et de confiance en l'image qu'il renvoie. Dans le cas d'un bien intangible, l'image de marque est primordiale et un respect du Code de Conduite établi auparavant est une condition indispensable au bon fonctionnement. Les labels SPG de par leur système de volontariat et de participation active évitent le problème du passager clandestin qui peuvent parfois grever l'efficacité ou la réputation d'un label classique.

-Adaptabilité :

Les SPG étant créés par les producteurs eux-mêmes sur place sont adaptés au contexte économique, social et politique afin de répondre au mieux aux besoins de ceux-ci. Les labels nationaux tendent parfois trop vers une harmonisation sans tenir compte des conditions particulières des producteurs (Lemeilleur & Allaire, 2016).

-Une approche étudiée:

Basée sur l'investissement des producteurs et des consommateurs, elle offre un soutien professionnel, un appui, une révision et surveillance permanente du système par les propres

acteurs qui y participent. De plus la communauté, la dynamique d'échanges et de partages de savoirs qui se créent est une plus-value qui dépasse le cadre de la simple certification (Torremocha, 2009). D'après d'autres expériences SPG à travers le monde, on constate que ces systèmes créent une atmosphère favorable au partage d'informations, de connaissances et de ressources (Kirchner, 2014). Le pouvoir de négociation est accru grâce à la communauté ainsi créée (Katto-Andrighetto, 2013).

Des programmes SPG à travers le monde ayant interrogé des consommateurs actifs dans ceux-ci ont également mentionné d'autres avantages : une meilleure connaissance des techniques de production bio, un sens accru d'appartenance à une communauté, une confiance accrue dans la qualité des produits de par l'implication directe des consommateurs dans le processus et de l'opportunité de participer à la création ou révision des standards du label ainsi qu'un sentiment de « bonne action » en supportant les producteurs locaux (IFOAM, s.d.).

Il existe en outre une certaine création de réseau et réussite du réseau, un transfert des infos et une cohésion sociale importante qui leur permet d'apprendre les uns des autres. L'ouverture à des nouveaux marchés a été prouvée ainsi qu'une meilleure inclusion des femmes et un accès facilité aux crédits dans certains cas (Home, Bouagnimbeck, Ugas, Arbenz & Stolze, 2017).

#### 1.2.8 Faiblesses des SPG :

Les SPG bien que possédant des qualités non négligeables, possèdent aussi certains défauts :

-Ils reposent sur un système de volontariat et cela peut se révéler être une faiblesse quand les membres du système ne s'investissent pas assez. Il est également difficile d'impliquer les consommateurs (Lemeilleur & Allaire, 2018, Kaufmann & Vogl, 2018), cela a été relevé dans plusieurs cas de marchés bio émergents (Katto-Andrighetto, 2013).

-Ils reposent sur une gestion communautaire, ils sont sensibles aux tensions propres à ce type de gestion (Home & al., 2017 ; Lemeilleur & Allaire, 2018 ; Kaufmann & Vogl, 2018).

-L'absence de reconnaissance légale de certains SPG diminue leur efficacité et leur portée, l'accès au marché international n'est pas garanti et ils n'ont pas d'aide publique (Lemeilleur & Allaire, 2018).

-Besoin d'aide financière extérieure (Home & al., 2017).

Ces éléments peuvent grever l'efficacité de la mise en application et du développement des initiatives SPG.

## Partie 2 : Contexte

### 2.1 Le Burkina Faso :

Afin de bien cerner la problématique qui va suivre, ses différents enjeux et aboutissants, il est nécessaire de replacer les circonstances du pays dans lequel se déroule la transition agroécologique et l'implémentation du label BioSPG.

#### 2.1.1 Contexte économique :

Le Burkina Faso est un pays d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 274 200 km<sup>2</sup> (FAO, s.d.) et avec une population d'environ 20 millions d'habitants (World Food Programme, 2018). Près de 80% de la population active travaille dans le domaine de l'agriculture, le coton principalement. L'agriculture représente 31% du PIB qui s'élevait à 14.442 milliards de dollars en 2018 (Banque Mondiale, 2018).

La croissance économique du pays s'est élevée à 6% en 2018, ceci a été rendu possible par le développement de services tels que la télécommunication, les services financiers, l'organisation d'événements comme le SIAO, le Tour du Faso ainsi que la reprise forte du secteur agricole (Banque Mondiale, 2019).

Toutefois le pays reste vulnérable au niveau économique car sensible aux fluctuations du prix de l'or et du coton, les deux principales sources d'exportations (jusqu'en 2015 le Burkina Faso était le premier exportateur de coton d'Afrique). Les producteurs de coton ne le produisent cependant pas forcément par choix, mais par dépit car cette culture de rente leur permet d'avoir un revenu attractif. Ils vendent à l'étranger mais cela peut les rendre dépendants des fluctuations du cours du coton mondial (Collet & Rousseau, 2015).

En dehors du coton, on trouve les cacahuètes, le karité, le sésame, le sorgho, le mil, le maïs, le fonio et le riz (Central Intelligence Agency [CIA], s.d.). Le sorgho, le mil, le maïs, le riz et le fonio représentent à eux seuls 70% de la production (Lehmann, 2017).

L'agriculture est pratiquée avec des équipements rudimentaires, peu d'agriculteurs utilisent des machines (Lehmann, 2017).

### 2.1.2 Contexte géographique :

Le secteur agricole au Burkina Faso est un des moins efficaces du continent, les rendements sont bas à cause des conditions météorologiques et de la dégradation des sols (Ouedraogo, 2016). Près de 45% des sols sont considérés comme dégradés au Burkina Faso (Van Caloen & Dagneau de Richecour, 2015).

Au niveau climatique, le pays se divise en trois zones : une zone sahélienne dont la pluviométrie est inférieure à 600 mm de pluie par an, une zone soudano-sahélienne, entre 600 mm et 900 mm de pluie par an et une zone soudanienne dont la pluviométrie dépasse 900 mm par an (Voir Annexe 1). La gestion et le stockage de l'eau est un problème important dans ces régions. Actuellement une opération est en cours, en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation et avec la FAO pour l'installation d'un million de citernes dans la région du Sahel afin de récolter l'eau de pluie et ainsi en avoir à disposition pendant la saison sèche. Ces citernes permettront dans une certaine mesure de lutter contre la crise alimentaire présente dans ces régions (Le Monde, 2019).

Selon Arona Diedhiou, l'Afrique est une des régions les plus touchées par les changements climatiques. Malgré la difficulté d'obtention de données valides sur le terrain, la région du Sahel a enregistré de longues périodes de sécheresse depuis les années 50 et une baisse de pluviométrie de 180 à 200 mm par an a été observée dans certaines régions (Caramel, 2018). Dans la région de Bobo Dioulasso en 2018, une baisse des précipitations de 300 mm, par rapport à ce qui est normalement attendu, a été observée, cela peut poser des problèmes surtout aux agriculteurs qui n'utilisent pas de techniques de rétention d'eau (Entretien Gongnimbou Alain, Annexe 7.3). Selon les estimations du cinquième rapport du GIEC, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, les températures en Afrique vont augmenter plus vite que sur le reste du globe. La superficie des zones arides et semi-arides devrait passer de 60 à 90 millions d'hectares en 20 ans (Caramel, 2018).

Concernant les prévisions de pluviométrie, même si les différents modèles éprouvent des difficultés à s'accorder, toutes sont d'accord sur le fait que les événements extrêmes tels les orages et les périodes de sécheresse vont se multiplier (Hiernaux, Oumar Diawara & Habibou Assouma, 2018). Les conséquences du réchauffement climatiques attendues pour les climats semi-arides, comme il s'en trouve au Burkina, sont des sécheresses accrues en intensité et

fréquences, ainsi qu'une augmentation de la chaleur ce qui peut impacter fortement la façon de cultiver et les plantes cultivables (Altieri, 2009).

### 2.1.3 Contexte socio-culturel :

Le taux d'alphabétisation peu élevé du pays, de l'ordre de 36% (CIA, s.d.), crée un frein à la diffusion et à la capitalisation des pratiques agroécologiques, cela réduit le nombre de canaux disponibles (Entretien Nana Adrienne, Annexe 7.8).

Le faible taux d'instruction des adultes a également été corrélé à un exode rural accru, une diminution des rendements, une mauvaise planification des activités et entraîne une mauvaise utilisation des pesticides et engrais chimiques dans l'agriculture conventionnelle (Lehmann, 2017) ainsi qu'une certaine difficulté à suivre des instructions de « bonnes pratiques » (Ministère de l'Agriculture, 2008). La formation des jeunes ruraux améliore la diversification des activités agro-sylvo-pastorales qui est importante dans le contexte de l'économie marchande (Waongo, 2009). Malheureusement le nombre d'années d'études ajusté des jeunes burkinabés n'est que de 4.2 ans (Andrade, 2018). Près de 40% de la population vit actuellement toujours sous le seuil de pauvreté (WFP, 2018).

De plus, selon la FAO (2009), la production alimentaire mondiale va devoir augmenter de 70% pour nourrir les 9.1 milliards d'êtres humains attendus d'ici 2050.

### 2.1.4 Actualités

Le contexte sécuritaire actuel remet en cause la poursuite ou le lancement des projets de certaines organisations qui œuvrent dans le domaine de l'agroécologie. Tout comme les écoles qui ont été fermées dans le Nord et l'Est du pays, le nombre de projets de promotion de ces acteurs a diminué dans ces régions. Les associations ne veulent pas prendre de risques inutiles en envoyant leurs membres dans des régions envahies de djihadistes (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 2019 ; Entretien Ouedraogo Moussa, Annexe 7.10 ; Entretien A. Nana, Annexe 7.8) (Voir Annexe 2).

Les menaces terroristes qui pèsent actuellement sur le pays ralentissent son économie et entravent l'accès à l'éducation dans certaines parties du pays (Booty, 2019). Il devient de plus en plus dangereux de pratiquer des activités agricoles dans ces régions, même les populations locales ne se sentent pas en sécurité et se sentent obligées de partir (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5, Entretien A. Nana, Annexe 7.8).

En Afrique, les conflits internes sont une des principales causes des crises alimentaires touchant les pays devant les aléas climatiques. Selon Isabelle Moussard Carlsen, directrice des opérations de l'ONG, Action contre la faim, « Les déplacements de population ont toujours des effets à long terme sur les populations déplacées elles-mêmes et sur les communautés d'accueil. Ils accroissent les pressions pour les ressources, l'accès à la terre et conduisent presque systématiquement à la détérioration des conditions de vie de l'ensemble des populations concernées » (Caramel, 2019).

Les aides alimentaires n'arrivent pas à couvrir la totalité de la demande avec l'augmentation du nombre de pays en état de crise et la distribution arrive parfois trop tard, servant les populations en état critique au lieu de traiter les sources profondes de l'insécurité alimentaire (Caramel, 2019).

Plus de 820 millions de personnes souffrent actuellement de la faim dans le monde dont 237 millions en Afrique subsaharienne et 113 millions de personnes dans le monde sont dans une situation d'insécurité alimentaire aigüe en 2018. L'insécurité alimentaire aigüe se produit selon la FAO « lorsque qu'une personne se trouve dans l'incapacité à combler ses besoins alimentaires et quand la sévérité de la situation menace sa vie ou ses moyens d'existence ». La faim, elle, « se produit lorsqu'une personne ne parvient pas, de manière persistante, à se procurer suffisamment de nourriture pour maintenir un mode de vie normal et actif » (FAO, 2019).

Les pratiques et la créativité des petits agriculteurs des zones rurales peuvent être la clé du retour à un mode d'agriculture plus responsable et via des pratiques agroécologiques mener à la souveraineté alimentaire des pays émergents (Altieri, 2009 ; Basquin et al., 2014). Celle-ci peut être vue comme la capacité pour un pays à produire de quoi se nourrir selon les diversités et les besoins de chacun. Elle met l'accent sur l'accès à la terre, aux semences, à l'eau pour l'agriculteur, à l'autonomie, aux marchés locaux ou encore aux réseaux de producteurs (Altieri, 2009).

Étant donné la menace du réchauffement climatique et les conséquences qui l'accompagnent pour les climats semi-arides (sécheresse et chaleur accrues), il a été prouvé que les polycultures possédant une synergie, résistent mieux au stress hydrique. Une polyculture possédant une synergie signifie qu'un hectare de deux plantes cultivées

ensemble (mil et sorgho par exemple) produit plus qu'un demi-hectare de chaque plante cultivée séparément. Ces deux plantes forment une synergie en apportant chacune à l'autre, un élément bénéfique (Altieri, 2009).

## 2.2 Agriculture au Burkina Faso

L'agriculture est un secteur d'activité très important au Burkina Faso. Pendant longtemps, les systèmes agri-cultureaux des pays en voie de développement se basaient sur des connaissances et des ressources locales. Ces connaissances, provenant de l'expérience de siècles de pratiques dans les conditions géographiques et climatiques propres à ce milieu, leur permettait de résoudre les problèmes rencontrés (épuisement du sol, ravageurs, aléas du climat). Leur survie démontre le succès et la créativité de ces différentes pratiques qui ont évolué avec le temps. Avec l'arrivée de la mondialisation, les grandes puissances ont progressivement commencé à faire pression sur les pays émergents quant à la capacité à se nourrir et subvenir à leurs besoins (Altieri, 2009).

### 2.2.1 Historique

Dans les années 80, la Banque Mondiale et le FMI ont mis en place une nouvelle politique économique appelée Politique ou Plan d'ajustement structurels (PAS) dont l'objectif était de donner un nouvel essor au niveau économique aux pays en voie de développement. Le moyen utilisé, pour réaliser cela, a été de tenter d'insérer l'Afrique dans l'économie mondiale libérale en y créant les stimulants et contraintes théoriques de l'économie de marché (Coussy, 2010 ; Tiemtoré, 2015).

Cela a poussé ces pays à baser leur économie sur des cultures de rentes afin de faire entrer des devises dans le pays et à s'orienter vers un mode de monoculture qui n'était pas celui utilisé historiquement par les agriculteurs locaux. Le but premier était de lutter contre l'insécurité alimentaire. Malheureusement ce type d'agriculture (monoculture) a eu des conséquences environnementales et sociales négatives sur la santé publique, les écosystèmes, les modes de vies locaux et la qualité des sols (Altieri, 2009 ; Servigne, 2012).

L'introduction de variétés végétales hybrides possédant une bonne synergie avec les engrais chimiques entraîna le phénomène qu'on appellera par la suite la « révolution verte ». Celle-ci est apparue comme un moyen efficace de produire car elle augmentait drastiquement

les rendements et permettait ainsi de lutter contre le problème de l'insécurité alimentaire (Servigne, 2012).

### 2.2.2 Situation actuelle

Cette façon de contrôler les écosystèmes et de produire de façon « non naturelle » ont conduit, après plusieurs décennies, à des critiques contre ce mode de fonctionnement et ses conséquences négatives sur l'environnement (Griffon, 2014). L'utilisation massive d'engrais chimiques couplée avec un non-respect des cycles naturels, une monoculture favorisant l'apparition des ravageurs et donc l'utilisation de pesticides chimiques ont eu des retombées négatives qui ont, longtemps, été tues, peut-être à cause des bénéfiques qu'engrangeaient les firmes agrochimiques (Servigne, 2012).

Le modèle apporté par les grandes puissances avait donné de magnifiques résultats dans le sens où il permettait de nourrir une quantité incroyable de personnes mais ses effets secondaires ne se sont dévoilés que par la suite. Les rendements par hectare qui avaient grandement augmenté ont fini par atteindre un plafond alors que la population mondiale grandissait plus vite que jamais. La révolution verte a été pensée par des gens « éloignés » et n'était pas adaptée aux réalités culturelles (Griffon, 2014).

De nos jours, partout dans le monde, de plus en plus de terres sont gérées selon des principes écologiques. En 2017, la vente de produits bios a généré 97 milliards de dollars (contre 15,2 en 1999) et les surfaces attribuées à l'agriculture bio ont atteint 69,8 millions d'hectares (11 millions en 1999), ce qui représente 1,4% du total des terres cultivées pour un total de 2.9 millions de producteurs (0,2 millions en 1999) dans 181 pays différents. L'agriculture biologique est un type d'agriculture durable qui s'est révélée être un moyen efficace de contribuer aux SDGs (Sustainable Development Goals), en particulier les SDG 2 et 12 (Institut de recherche de l'agriculture biologique [FIBL] & International Federation of Organic Agriculture Movements [IFOAM], 2019).

L'Afrique disposait en 2017 de 2,1 millions d'hectares de surfaces d'agriculture bio et enregistré une augmentation de 14% correspondant à 0,2 millions d'hectares, elle représente environ 28% des producteurs bios dans le monde (Agence Bio, 2017).

Au Burkina Faso, le nombre d'hectares alloués à l'agriculture biologique est passé de 30 en 2004 à 58 891 en 2017 pour un total de 26 626 producteurs mais cela correspond à seulement

environ 0.5% de l'étendue totale des terres exploitées pour l'agriculture (la moyenne mondiale est de 3,1%) (Willer & Lernoud, 2019). À la base l'agriculture biologique au Burkina existe depuis plus de 20 ans mais était destinée uniquement à l'exportation (CNABio, 2018).

Des études ont montré qu'il existait une possibilité de création d'une filière agroécologique au Burkina Faso, notamment pour les produits maraichers (Van Caloen & Dagneau de Richecour, 2015). Mais l'absence de cadre organisateur et d'un référentiel national freinait ce développement (CNABio, 2018).

Plusieurs problèmes majeurs se posent actuellement concernant l'agriculture au Burkina Faso :

-La question de la sécurité alimentaire reste très présente dans le pays et dans une logique de durabilité, l'agriculture conventionnelle n'est plus un modèle viable (Entretien Zemba Prospère, Annexe 7.7).

-La rentabilité de l'agriculture pour les petits producteurs. Il faut qu'ils puissent faire face à la concurrence mondiale et aux produits importés tout en gagnant de quoi vivre et faire vivre leur famille, il arrive que les paysans aient une bonne production mais une malnutrition (Entretien Baba Ouattara, Annexe 7.2 ; Savy, Sawadogo, Kameli & Martin-Prével, 2003). Ce problème est accentué par le manque de moyen de conservation qui engendre qu'ils doivent vendre leur production et ne peuvent en garder pour eux (Van Caloen & Dagneau de Richecour, 2015). Ils vendent les cultures qui se vendent bien et ne se nourrissent que d'un aliment au lieu de garder une partie pour composer un régime plus équilibré (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2). De plus, les agriculteurs perdent une grosse partie de leurs récoltes entre séchage, partage et transport du fait des techniques qu'ils ne maîtrisent pas complètement (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

-Le développement économique du Burkina qui est très dépendant de l'agriculture (Banque Mondiale, 2019).

-La dégradation des terres et les externalités négatives sur l'environnement, sujet de plus en plus d'actualité au niveau mondial et qui a des répercussions directement sur les petits producteurs (Fares, Magrini & Triboulet, 2012). L'agriculture consomme beaucoup d'eau et épuise la terre (Altieri, 2009 ; Stassart et al., 2012). Il y a, en ce moment, une raréfaction des matières premières végétales et une disparition de certaines espèces, de plus un manque de

gestion concertée des ressources forestière a conduit à une coupe abusive, les permis sont accordés sans considérations par les autorités locales et cela détruit l'environnement (Entretien A. Nana , Annexe 7.8).

-La dépendance des agriculteurs aux grandes firmes pétrochimiques, les gens constatent de plus en plus les conséquences dues à l'agriculture. Les semences paysannes sont en voie de disparition et les producteurs sont désormais dépendants pour l'approvisionnement des semences auprès des grandes firmes, ceci va dans le sens inverse de la souveraineté alimentaire et de l'autonomie des producteurs (Altieri, 2009). Les firmes luttent pour garder le marché, ils mettent la pression sur les petits producteurs pour qu'ils utilisent leurs produits. Les paysans sont dépendants des grandes firmes car ils ont perdu les savoirs traditionnels qui leur permettaient de conserver les semences et pour les semences que leur proposent les industries il faut utiliser des intrants chimiques (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5). Les semences vendues par les grandes firmes ne produisent pas des graines qui peuvent être utilisées l'année suivante, il faut en racheter chaque année (Entretien Cédric Fabekoure Kambire, Annexe 7.16).

-L'effet sur la santé est en outre un élément à prendre en compte, l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture de produits destinés à la consommation a une influence négative sur la santé des consommateurs, inquiétant dans un pays dans lequel la mortalité est très haute. Des traces de 23 pesticides différents ont été retrouvées dans des sources d'eau potable près de champs d'agriculture conventionnels. Certains de ces pesticides ont été identifiés comme cancérigènes et perturbateurs endocriniens. S'alimenter correctement avec des produits sains améliore l'espérance de vie et la santé des populations, hors, des traces de pesticides ont été retrouvés dans la nourriture de certaines populations étudiées. Ils ne disposent pas toujours des protections nécessaires à l'application des pesticides chimiques (Lehmann, 2017). Les producteurs utilisent des produits sans savoir si c'est toxique ou pas pour eux et si cela affecte la qualité des produits (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

Les gains à court terme de l'agriculture conventionnelle risquent d'être neutralisés par les pertes à long terme si la production actuelle entraîne une dégradation des ressources et des capacités de rendements actuelles (De Schutter, 2010).

## 2.3 L'agroécologie au Burkina Faso

L'agroécologie est née d'une critique sociale des effets de la modernisation des systèmes agricoles dans le monde (Stassart et al., 2012).

Les pratiques agroécologiques et d'agriculture biologique tendent à redonner aux producteurs leurs connaissances perdues du fait de l'utilisation de pratiques d'agriculture intensive et à développer des systèmes de production durables. (Vogl, Kilcher & Schmidt, 2005).

### 2.3.1 Développement

Au Burkina, l'évolution de l'agroécologie a été fortement influencée par Pierre Rabhi. Dans les années 80, le président du Burkina Faso, Thomas Sankara voulait l'autosuffisance du Burkina Faso en matière d'agriculture, il avait fait appel à Pierre Rabhi, un français né Algérien afin de diriger cette révolution mais l'assassinat de Sankara en 1987 mit fin à cette collaboration (Roger, 2015).

Il n'existe pas de norme officielle émanant de l'état concernant la production et la commercialisation de produits bios et l'agroécologie mais le CNABio (Conseil National de l'Agriculture Biologique) a composé une norme sur base de celle déjà établie et utilisée en Afrique de l'Est, elle sert actuellement de référence aux acteurs du bio au Burkina Faso. En ce qui concerne l'agroécologie dans son ensemble, bien que ses grands principes tendent vers un consensus, les discussions quant à l'utilisation de certains produits ou certaines pratiques restent d'actualité.

Au Burkina Faso, les différents acteurs de la recherche ne s'accordent parfois pas tous sur l'inclusion de telle ou telle pratique à promouvoir (les feux précoces ou les techniques de balisages des pistes de transhumance, bien que ce soient des techniques ancestrales ayant des avantages, ne sont pas considérées par tous comme relevant du domaine agroécologique). Ces discussions soulevées quant au caractère agroécologique de certains usages traduit un besoin urgent d'un cadre proposant une définition unanimement adoptée par tous les acteurs (producteurs, ONGs, autorités, OP, chercheurs, universités,...) (Rencontre entre acteurs de l'agroécologie, 27/03/2019). Cependant, il est difficile de capitaliser et de capturer toute la richesse des pratiques existantes, le monde n'est pas noir et blanc, essayer d'en exclure à tout prix certaines s'éloigne peut-être du but du mouvement agroécologique concernant l'amélioration de celles-ci d'un point de vue social et environnemental (Milestad

& Darnhofer, 2003). Les mouvements agroécologiques se sont développés sans règles et grandes lignes de conduites mondiales et c'est ce qui a permis le développement et l'innovation de nouvelles techniques, les paysans sont des chercheurs eux-mêmes. Une trop grande régulation des pratiques pourrait mener à un étouffement de la créativité et à un ralentissement de développement d'idées originales (Lemeilleur & Allaire, 2018). Ainsi une définition plurielle permettant le développement de nouvelles techniques tout en gardant un cadre légal rigide faciliterait la transition.

De 2013 à 2019, plusieurs rencontres se sont déroulées sur des initiatives d'instances diverses afin de rechercher et partager les connaissances en matière d'agroécologie entre des acteurs de la filière au Burkina et des associations, universités extérieures. L'Agroécologie au Burkina Faso est aujourd'hui représentée par plus de 70 structures différentes. Bien que ces structures n'aient pas toutes la même approche et les mêmes pratiques, elles prônent, toutes, une agriculture de type familial dont le but est l'amélioration de la qualité des sols sans intrants chimiques. Elles luttent pour la souveraineté alimentaire, la consommation locale, la sauvegarde des sols et la promotion des produits bios (Mil'Ecole, 2018 ; Ouedraogo et al., 2012).

Les derniers travaux de capitalisation des pratiques agroécologiques au Burkina Faso qui ont rassemblé différents acteurs dans le domaine de l'agroécologie, ont dénombré plus de 80 différentes pratiques dans les domaines de la gestion de l'eau, des nutriments, de la lutte contre les ravageurs, de la conservation des semences et des récoltes. Les différentes pratiques agroécologiques en application au Burkina Faso par les petits producteurs, promues par les ONGs et qui font l'objet de recherches et d'études sont variées. Dans le domaine de la gestion de l'eau et des nutriments, on peut, citer le Zaï, les cordons pierreux ou encore la demi-lune.

Pour la lutte contre les ravageurs, on retrouve des pratiques comme les successions et rotations des cultures céréales-légumineuses, les associations de cultures ou les traitements phytosanitaires naturels. Les techniques de conservation des semences et des récoltes regroupent des pratiques telles que l'enrobage des semences, les techniques de transformation (séchage, purées, ...) ou l'utilisation de roudou (Rencontre entre acteurs de l'agroécologie, 27/03/2019).

Un document de capitalisation est en train d'être créé par l'IRSAT, l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies, faisant partie du CNRST, le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique en collaboration avec les acteurs de la recherche et les associations de promotion de l'agroécologie au Burkina Faso.

Ce document, qui rentre dans le cadre du projet PEAEP, vise à promouvoir la diversité des pratiques agroécologiques, vise à arriver à un consensus avec les différents acteurs et vise à produire un document de vulgarisation tant à l'intention des producteurs que des autorités afin d'améliorer la connaissance de ces pratiques et de leurs bienfaits.

Il existe de nombreux acteurs travaillant dans le domaine de l'agroécologie au Burkina Faso. On peut notamment citer le CNABio qui sera présenté dans la suite du travail, Autre Terre ainsi que le CNRST dont dépend l'IRSAT où a été effectué le stage. Une liste plus complète des différents acteurs se trouve en annexe (Voir Annexe 4).

Au niveau de l'état, selon un membre du ministère, il n'existe pas encore de département propre à l'agroécologie. Ils commencent à s'y intéresser et subventionne une faible partie d'intrants bios. Ils songent actuellement, à créer une stratégie agroécologique à l'échelle nationale mais pour l'instant il n'y a qu'une nomination du sujet, ils ne lancent pas d'appels à projet mais les financent, éventuellement, par des équipements ou soutiens matériels. Ils achètent des intrants et du matériel par rapport aux demandes des régions et répartissent ensuite selon le budget (Entretien P. Zemba, Annexe 7.7). Les mentalités et la connaissance du bio évoluent de plus en plus au Burkina Faso et les autorités s'y intéressent tout doucement. Le budget alloué pour la subvention de produits bio est actuellement de 5% mais des demandes ont été faites pour qu'il passe à 30%. Le ministre actuel de l'Agriculture et le président sont favorables à l'agroécologie ce qui pourrait booster son développement (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5 ; Entretien P. Zemba, Annexe 7.7).

### 2.3.2 Application de l'agroécologie aux problèmes agricoles burkinabés

Par rapport aux différents problèmes évoqués plus haut, l'agroécologie permet d'apporter une série de solutions :

- Certaines pratiques ont comme objectif la rétention de l'eau qui, dans un pays avec une aussi faible et imprévisible pluviométrie, comme vu plus haut, est un atout capital (De Schutter, 2010).

-Les produits agroécologiques peuvent se vendre à un prix qui permet aux producteurs de mieux vivre s'ils trouvent le marché pour les écouler (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

-Selon certains acteurs, les produits développés dans le cadre de la recherche en agroécologie sont autant, voire plus efficaces que leurs concurrents chimiques. Ils produisent un goût différent, une couleur différente et se conservent plus longtemps. Les consommateurs s'en rendent compte et deviennent demandeurs de ce genre de produits (Entretien Samba Clémence et Emmenegger René, Annexe 7.6).

-Le rapport d'Olivier de Schutter (2010) soutient que développer les pratiques agricoles peut améliorer la productivité, participer à la sécurité alimentaire, augmenter les revenus et renverser la tendance environnementale néfaste. Il souligne cependant que la participation des groupes souffrant d'insécurité alimentaire à la conception même des politiques qui les touchent, fait partie du droit à l'alimentation. Il est donc primordial de réaliser cela avec la participation du peuple (De Schutter, 2010).

### 2.3.3 Problèmes de la transition et de l'agroécologie au Burkina Faso

Face aux problèmes rencontrés et aux solutions que peut apporter l'agroécologie, de nombreux acteurs luttent pour une transition agroécologique durable mais celle-ci se heurte à de nombreux freins dont voici les principaux.

#### **Les appels à projet :**

La transition agroécologique, si elle veut être efficace, doit passer par la recherche et au Burkina Faso plusieurs organismes travaillent dans ce domaine mais des problèmes existent concernant le système de lancement de projets :

Les sujets des recherches en agroécologie au Burkina Faso proviennent des appels à projet. Un appel à projet est une demande de recherche sur un certain sujet proposé par un bailleur de fond souvent étranger au pays, il y a très peu de recherche publique financée par l'état, la plupart de la recherche est du domaine privé. Ces bailleurs de fond (ONGs,...) ont des objectifs précis, ils veulent avoir des résultats à propos d'un problème ou d'un sujet qui les intéresse mais ce sujet n'est pas forcément en adéquation avec les problèmes que vivent les agriculteurs au quotidien (Entretien Sawadogo Ignace, Annexe 7.11). C'est un problème ressenti par les chercheurs eux-mêmes qui en allant sur le terrain, en expliquant leur projet aux agriculteurs,

se retrouvent à constater qu'ils ne s'attaquent qu'à une partie du problème, que cela n'est pas ce qui les intéresse ou ce qui pourrait vraiment les aider (Entretiens Kalifa Coulibaly, Annexe 7.1 ; B. Ouattara, Annexe 7.2).

Ils sont obligés de suivre les lignes directrices du projet et sans trop s'en éloigner, ils doivent répondre à la demande d'appel à projet qui a été commanditée plutôt qu'aux besoins réels. Les lignes directrices sont trop carrées alors que la recherche en milieu paysan nécessite une certaine flexibilité pour les nouvelles préoccupations qui apparaissent en cours de route (Entretien K. Coulibaly, Annexe 7.1).

Il existe un fond de recherche par l'état (le FONRID) mais les montants alloués par celui-ci sont trop peu élevés (30 millions de FCFA maximum) et ne permettent, pas souvent, une réalisation satisfaisante (Entretiens K. Coulibaly ; B. Ouattara ; P. Zemba, Annexes 7.1, 7.2, 7.7). De plus les autorités demandent des justificatifs pour toutes les dépenses mais souvent c'est impossible vu le niveau d'alphabétisation et d'informatisation des petits commerçants (un vendeur de sacs pour récolter des légumes, coud lui-même, pas de factures) et si le budget n'est pas consommé dans le temps imparti, ils doivent le rembourser.

Lors des recherches sur le terrain, il est souvent nécessaire de louer des véhicules, si celui-ci tombe en panne (ce qui arrive régulièrement) il existe beaucoup de petits réparateurs qui peuvent régler le problème mais l'état exige que les chercheurs prennent un contrat avec un garage pour toute réparation. Cela retarde toute la recherche et engendre des conséquences sur tout le reste du projet. Des demandes pour des dispositions spéciales pour la recherche ont été lancées mais cela n'a pas abouti, le budget national s'y consacre peu et la plupart de celle-ci est financée par des acteurs extérieurs (Entretien I. Sawadogo, Annexe 7.11).

Quand l'argent arrive après le début du projet (que ce soit par l'état ou les autres bailleurs de fond), les commandes prennent du retard, tout le projet prend du retard et cela a un impact négatif sur tout le processus de recherche. Il y a des problèmes supplémentaires pour les cultures dépendantes des saisons, ou pour l'utilisation d'arbres qui prennent du temps à pousser (Entretiens K. Coulibaly ; Son Djakalia ; B. Ouattara, Annexes 7.1, 7.9, 7.2). Tous ces freins sont associés à un autre problème évoqué ci-dessous.

La durée des projets (de 2 à 5 ans dans la majorité des cas) est jugée trop courte par les chercheurs, les recherches sur le terrain en agroécologie doivent se faire sur le long terme et

la durée des projets ne le permet pas. Lors de l'initialisation d'un projet, il faut aller sur le terrain, rencontrer les agriculteurs, leur expliquer le projet, les former avant de commencer les essais, réunir les moyens nécessaires, les véhicules et le matériel, prévoir la restauration et le logement des acteurs qui se déplacent, tout cela prend du temps (Entretien K. Coulibaly, Annexe 7.1).

Les bienfaits de certaines techniques agroécologiques prennent du temps à faire effet (comme la fumure organique) ou à être mises en place. Ainsi la durée du projet ne permet pas toujours de constater les résultats et de les analyser correctement. Ils doivent rendre des rapports sur des données qu'ils n'ont pas eu le temps de récolter. S'ils veulent continuer, c'est à leurs propres frais. Les bailleurs de fond veulent des résultats dans les quelques années qui viennent alors que les effets des techniques agroécologiques prennent parfois longtemps à être visibles (Entretiens K. Coulibaly ; B. Ouattara ; M. Ouedraogo ; I. Sawadogo, Annexes 7.1, 7.2, 7.10, 7.11).

La soumission des appels à projets et le processus de sélection semblent nébuleux pour certaines associations, il n'y a pas assez de transparence et d'explications des critères de choix ce qui laisse une possibilité de corruption (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

Le résultat des recherches appartient au commanditaire. Celui-ci en fait ce qu'il veut, parfois il ne les diffuse pas, il faut alors en faire la demande spéciale pour y accéder, ce qui complique l'accès aux connaissances en agroécologie (Entretien S. Djakalia, Annexe 7.9).

Les chercheurs demandent également des formations sur l'élaboration de projets en agroécologie pour élaborer des thématiques qui tiennent la route et une intégration des méthodologies d'évaluation des performances, les aspects socio-économiques et environnementaux qu'il faut prendre en compte afin de gagner les appels à projets (Entretien A. Gongnimbou, Annexe 7.3).

### **Problèmes de la recherche sur le terrain :**

Les recherches en agroécologie sont nombreuses et les chercheurs testent leurs techniques en laboratoire et puis sur le terrain. Ils vont chez les paysans, leur expliquent le fonctionnement et leur demandent d'allouer une petite partie de leurs terres (souvent ¼ d'hectare) au test de ces techniques. Les moyens financiers sont donnés aux paysans par les

chercheurs avec explications et ils attendent de voir les résultats. Cela pose cependant plusieurs problèmes :

Même si les chercheurs expliquent à l'agriculteur comment faire et que celui-ci comprend le principe, ils n'appliquent pas toujours correctement les techniques. Ils laissent parfois leurs femmes ou leurs enfants s'en occuper pour se concentrer sur leurs cultures principales mais ceux-ci n'ont pas suivi la formation ni les conseils des chercheurs, ils ne sont pas capables de réaliser correctement les techniques. (Entretiens K. Coulibaly ; B. Ouattara, Annexes 7.1, 7.2)

-Il arrive de temps en temps que des chercheurs ayant trouvé une nouvelle formule ou des nouveaux résultats intéressants pour le développement de l'agriculture biologique veuillent protéger leurs recherches ce qui va à l'encontre de l'idée de partage de connaissance et de création d'une communauté de l'agroécologie. Le problème de la propriété intellectuelle se pose. Certains paysans refusent de donner leurs formules de peur que les chercheurs les « volent » et en fassent profit (Entretiens Daouda Traore, A. Nana, Annexes 7.13, 7.8).

Les adaptations des résultats de la recherche posent parfois problème car les techniques biologiques sont moins radicales que leurs concurrentes chimiques. Là où un insecticide chimique tue instantanément, un biopesticide endormira peut-être les ravageurs avant de les mettre hors d'état de nuire. De plus, le temps nécessaire à l'efficacité des techniques est parfois plus long surtout dans le cas de la régénération des sols et l'agriculteur ne voyant pas les bénéfices sur le court terme n'est pas convaincu par ces techniques. (Entretien I. Sawadogo, Annexe 7.11)

Un autre frein à la recherche sur le terrain est l'instabilité des organisations paysannes, il y a un problème de leadership et de gestion, on ne sait pas à qui s'adresser et même quand c'est le cas il y a une faible utilisation de celles-ci et des autres dispositifs à disposition. (Entretien A. Gongnimbou, Annexe 7.3)

Le manque de coordination au niveau national des sujets de recherche mène à un agencement inefficace des projets entre eux. Certains sujets sont étudiés par deux organismes différents à des moments différents sans qu'ils soient au courant des résultats l'un de l'autre. Les études sont redondantes car il n'existe pas de cadre formel de partage des expériences et résultats des projets et il arrive lors d'activités de partage qu'on leur présente des « nouvelles » techniques sur lesquelles ils travaillaient déjà depuis un petit temps (Entretien A. Gongnimbou, Annexe 7.3).

Le fait que la plupart des appels à projet soient émis par des acteurs externes avec des intérêts propres entrave également le partage et la diffusion des résultats car les chercheurs n'ont pas toujours l'autorisation de divulguer leurs résultats, il faut effectuer une demande au chef de projet qui la transmet au bailleur. Ces résultats protégés limitent le partage et la diffusion des pratiques agroécologiques au Burkina Faso (Entretien D. Traore, Annexe 7.13).

Les projets sont souvent réalisés en consortium, il y a des partenariats entre les associations afin de réaliser au mieux ce qui est demandé mais le système de consortium impose une ligne de conduite plus rigide, les partenaires n'ont pas forcément la même vision et les mêmes valeurs qu'ils veulent mettre en avant au travers du projet (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6).

Un des problèmes récurrents dans la recherche est la problématique de formulation des résultats dans une optique de répliquabilité et de diffusion à grande échelle (Entretiens S. Djakalia ; A. Kitengia ; A. Nana , Annexes 7.9, 7.5, 7.8).

Le paysan et le technicien ne se comprennent pas toujours. La première fois qu'ils se rendent dans une zone, les paysans peuvent être méfiants quand on les interroge, ils ne commencent à collaborer que lorsqu'ils prennent confiance et que des liens se sont établis (Entretien K. Coulibaly ; A. Nana, Annexes 7.1, 7.8).

Les chercheurs ont parfois des mauvaises surprises avec les instructions qu'ils laissent aux producteurs quand celles-ci ne sont pas respectées et conduisent à des résultats faussés. Les producteurs ne sont parfois même pas au courant qu'ils effectuent des actions pouvant fausser le résultat (Entretien K. Coulibaly ; B. Ouattara ; I. Sawadogo, Annexes 7.1, 7.2, 7.11). Ils ne sont pas toujours assez suivis sur le terrain. S'ils n'ont pas confiance dans les produits, ils sont susceptibles d'y ajouter des produits chimiques après le départ des chercheurs. Être présent chaque jour pour vérifier pose un problème de budget (Entretien I. Sawadogo, Annexe 7.11). En milieu contrôlé, on maîtrise les paramètres mais pas lors des expérimentations sur terrain, le taux d'application est parfois de 10% quand ils retournent sur les sites (Entretien Bado Gérard, Annexe 7.12 ; Entretien D. Traore, Annexe 7.13). De plus, les paysans ne font pas toujours confiance aux chercheurs. Ce manque de confiance se traduit par l'utilisation de produits chimiques en plus des produits qu'on leur donne ce qui peut également fausser les résultats. En cas de situation d'attaque de ravageurs, les produits chimiques sont souvent plus

foudroyants et leurs effets plus visibles mais ce qui est nocif pour les ravageurs peut aussi l'être pour la santé de l'homme (Entretien I. Sawadogo, Annexe 7.11).

Les bailleurs veulent des résultats assez immédiats alors qu'une politique de développement à grande échelle devrait entreprendre des projets dont les résultats seraient visibles seulement dix ans plus tard (Entretien D. Traore, Annexe 7.13).

Les champs contrôlés sont parfois adjacents avec des champs cultivés conventionnellement, cela entraîne un risque de transmission et de résultats erronés (Entretien I. Sawadogo, Annexe 7.11). Le problème de contamination par champs adjacents a déjà empêché des pays en voie de développement d'exporter à l'international (Lehmann, 2017).

Il faut arriver à répliquer en champs les résultats probants obtenus en laboratoire. Les agriculteurs reviennent parfois vers les chercheurs pour qu'on leur donne plus de produit car ils en sont très satisfaits mais cela n'est pas possible sur le long terme, il faut les former à le faire eux-mêmes. Certains agriculteurs acceptent de participer à des expérimentations seulement pour les produits « gratuits » que les chercheurs leur fournissent le temps de la durée du projet (Entretien Ouedraogo Issufu, Annexe 7.4).

### **Problèmes politiques :**

Comme expliqué ci-avant, au Burkina Faso, l'état n'a pas encore de législation définie en matière d'agriculture non conventionnelle, cela induit le fait que les politiques actuelles du gouvernement et du ministère ne supportent que très peu les pratiques agroécologiques. Il n'y a pas de définition claire de ce que couvre l'agroécologie ou l'agriculture biologique, aucune norme nationale n'est en place si ce n'est celle du CNABio. L'absence d'une législation sur les appellations contrôlées est un frein au développement du marché bio au Burkina Faso. Dans le monde, de plus en plus de pays font en sorte de donner un cadre officiel à ce marché de plus en plus présent mais il existe plusieurs conflits et procès en cours sur l'utilisation d'appellations contrôlées (Lemeilleur & Allaire, 2018).

Il n'y a pas de stratégie en faveur de l'agroécologie bien que les mentalités commencent à changer (Entretien A. Gongnimbou, Annexe 7.3). Le but premier du gouvernement dans un contexte alimentaire compliqué est avant tout de nourrir la population et les intrants chimiques fournissent la meilleure solution à court terme, s'ils veulent être réélus ils doivent faire en sorte que tout le monde soit nourri peu importe la manière. Ils ne cherchent pas de

solution à long terme et certains ne croient pas aux vertus de l'agroécologie, ce qui freine son développement (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2 ; Entretien I. Ouedraogo, Annexe 7.4).

Les élus sont prudents quand il s'agit de la récupération d'eau pour l'irrigation des cultures, ils ont peur des risques de contamination et du scandale que ça entraînerait, ils veulent être réélus (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2).

Les politiques actuelles tendent à stimuler l'utilisation des intrants chimiques qui sont subventionnés, l'état les achète et les revend aux producteurs pour 20% du prix ou 15% pour les femmes (Entretien P. Zemba, Annexe 7.7). Les intrants bios ne représentent que 5% du total des intrants subventionnés par le Ministère de l'Agriculture, cela n'est clairement pas suffisant et ne permet pas de rencontrer toute la demande (Entretien P. Zemba, Annexe 7.7). Cela crée un phénomène de « lock-in », un verrouillage qui rend difficile la transition et déjà constaté dans d'autres pays (Fares, Magrini & Triboulet, 2012).

Les politiques du gouvernement sont parfois incohérentes, ils n'ont pas les réalités de terrain et construisent parfois des bâtiments qui ne sont jamais utilisés, il n'y a pas de suivi et de continuité dans la politique, ils ne regardent que la durée de leur mandat (Entretien Christian Legay, Annexe 7.15 ; Entretien I. Sawadogo, Annexe 7.11).

Il manque de preuves d'efficacité pour convaincre les politiques, ils demandent des chiffres et des résultats mais c'est un cercle vicieux. Il y a un manque de financement de la recherche donc pas de preuves de l'efficacité et s'il n'y a pas de preuves, il n'y a pas de financements. C'est un secteur nouveau et ils craignent d'affecter des personnes sur un projet qui n'en vaut pas la peine. Les producteurs ne se sentent pas soutenus par l'état (Entretien P. Zemba, Annexe 7.7).

### **Problèmes économiques :**

Ainsi pour les agriculteurs, il n'est pas particulièrement intéressant de passer à un mode d'agriculture biologique. La plupart des producteurs au Burkina étant des petits producteurs parfois peu éduqués, ils ne voient pas à long terme. Quand on leur dit que les engrais chimiques sont subventionnés et qu'il y a peu d'engrais biologiques subventionnés, il est normal qu'ils choisissent de rester dans leur mode de production initial. Ils recherchent la rentabilité maximale, immédiate. Ils cueillent même parfois les fruits trop tôt, forçant le murissement et le goût en est très différent (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe

7.6).

Les intrants biologiques coûtent chers, les banques et les institutions de micro finance accordent des prêts aux producteurs traditionnels car ils ont confiance en leurs revenus mais pas pour les achats d'intrants bios (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

L'engrais chimique est achetable à crédit mais pas la fumure organique, les produits bios doivent faire leurs preuves. Le besoin et la demande en bio fertilisants sont tout de même présents mais les personnes concernées ne savent pas où en trouver, il y a un manque de communication sur les disponibilités de ces produits (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

Le retour sur investissement se fait sur le long terme et cela cause un problème de cash flows, les producteurs n'ont pas les moyens d'attendre le retour sur investissement (Katto-Andrighetto, 2013). Parfois les producteurs préfèrent vendre plus vite que plus cher. La conversion des pratiques traditionnelles vers des pratiques agroécologiques demande un accompagnement de 5 à 10 ans selon les motivations et objectifs du producteur (Inter-réseaux, 2018).

Le coût du matériel peut être élevé ce qui rend l'investissement initial important. Les agriculteurs utilisent donc seulement les éléments des techniques agroécologiques quand ils n'ont plus accès à des terres fertiles et se retrouvent dos au mur. Il y a un manque de matériel et la fumure est cher à acheter sans subventions mais s'ils ne s'en occupent pas les grandes firmes risquent de le faire et ainsi de créer un monopole sur le marché (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

Les paysans cherchent avant tout à survivre, à vendre leur production pour pouvoir payer les vêtements, la nourriture, l'éducation, les soins de santé, il leur faut de l'argent. Les risques climatiques, techniques, de fraude et économiques constituent des dangers qui effraient les agriculteurs. Ils ne veulent pas mettre en jeu les recettes de toute une saison de récolte en changeant complètement de mode de production. La recherche a mis du temps à s'intéresser à la question économique et à essayer de lier production et marchés, l'agriculture au Burkina était avant tout une agriculture de subsistance (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2).

La répartition de la plus-value le long de la chaîne de valeur n'est pas homogène, il y a trop d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, le prix des produits peut augmenter

de 25% entre le champ et l'arrivée au marché (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14 ; Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2).

### **Problèmes culturels :**

L'agroécologie ne peut se pratiquer que dans le cas de la propriété de la terre et de son utilisation sur plusieurs années vu les effets à long terme des techniques et la propriété de la terre reste un problème dans beaucoup de sociétés africaines (Herrera & Ilboudo, 2013). L'alphabétisation des femmes et leur accès aux terres est un problème majeur au Burkina.

Des associations telles le FENOP luttent pour changer les mentalités et permettre aux femmes de prendre une part plus importante dans l'agriculture. Celles-ci dépendent beaucoup de leur mari financièrement, elles n'ont que peu d'accès à l'éducation et au foncier. Elles sont considérées par certains comme « étrangères » ou « instables » car elles peuvent divorcer et perdre leurs biens. Les attestations de possession foncière sont bloquées par la mairie. Tout cela traduit une vision de la femme qui n'est pas la même que dans les pays occidentaux, c'est une réalité à prendre en compte lors de l'étude de la transition agroécologique (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

Les organisations qui se créent ne sont pas toujours efficaces. Il y a un problème dans les relations sociales des acteurs quand de l'argent est en jeu car les gens sont liés entre eux via la famille et les mariages. Les traditions traitent des relations entre les hommes mais pas d'argent (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2). Le paysan isolé est vulnérable, s'il n'est pas dans un réseau, dans un système de mutualisation, il est compliqué d'avoir de l'impact sur lui. Il ne peut pas demander des prêts tout seul, il doit vendre au plus vite pour gagner de l'argent même si les prix sont bas (Entretien K. Coulibaly, Annexe 7.1).

Les aliments cultivés peuvent avoir une valeur culturelle et ainsi empêcher la sélection des meilleurs d'entre eux. Dans la région des cascades, il existe 17 sortes de riz, les recherches en ont identifié 3 meilleurs mais ils sont tous cultivés car ils sont utilisés lors de cérémonies (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

### **Problème de la pénibilité du travail :**

Les agriculteurs sont sensibles à la pénibilité du travail, cela a été relevé de nombreuses fois lors des interviews, les pratiques agroécologiques demandent des efforts et du temps pour

leur mise en œuvre (Cordons pierreux, préparation, transport et épandage du fumier) par rapport à la facilité qu'offrent les intrants chimiques. C'est pourquoi les agriculteurs peuvent être réticents devant cette charge de travail supplémentaire même si cela est bénéfique sur le long terme. Un des principaux besoins en agroécologie est la production de fumier, cela demande beaucoup d'efforts et de temps. Si on ne les accompagne pas tout au long du processus, ils risquent de baisser les bras (Entretiens R. Emmenegger ; A. Kitengia ; C. Legay ; B. Ouattara ; M. Ouedraogo, Annexes 7.14, 7.5, 7.15, 7.2, 7.10).

Les bio pesticides sont souvent des répulsifs, ils faut les appliquer régulièrement, tous les 10 jours par exemple alors qu'un insecticide traditionnel devra être utilisé seulement une fois par mois ce qui entraîne une charge de travail supplémentaire (Entretien I .Sawadogo, Annexe 7.11).

Il faut leur proposer des alternatives faciles, par exemple, du compostage en tas et pas en fosse, ce qui est plus pénible (Entretien G. Bado, Annexe 7.12 ; Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2).

### **Problèmes des formations :**

Les petits producteurs réclament des formations sur :

Les nouvelles techniques, les bio intrants (leur fabrication et leur utilisation), la conservation des semences et des produits post récolte, les problèmes parasitaires, les « bonnes pratiques », le maraichage, les micro-organismes, ... (Entretiens K. Coulibaly ; A. Kitengia ; A. Nana ; B. Ouattara ; M. Ouedraogo ; P. Zemba, Annexes 7.1, 7.5, 7.8, 7.2, 7.10, 7.7).

Leurs demandes traduisent une volonté de changement bien que, parfois, à l'issue des formations, quand on leur demande d'expliquer ce qu'ils ont appris à un autre producteur, ils soient incapables de le faire ou qu'à l'occasion d'une nouvelle formation, ils s'inscrivent pour les mêmes techniques/Bio intrants, montrant que leur compréhension lors des ateliers n'est pas optimale. (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2 ; Entretien D. Traore, Annexe 7.13).

Des formations sur la reconnaissance des ravageurs et des maladies, ils n'arrivent pas à identifier correctement les symptômes, les manifestations et ne connaissent donc pas les dispositions à prendre. (Entretiens K. Coulibaly ; Son Djakalia ; I. Sawadogo, Annexe 7.1, 7.9, 7.11).

Les producteurs réclament également des formations sur les techniques de commercialisation, de marketing, d'emballage et de vente de leurs produits. Il n'existe actuellement pas de formation certifiante ou diplômante sur l'agroécologie dans les universités. La question des innovations agricoles y est explorée mais cela s'arrête là, il y a une demande des acteurs de la recherche pour un renforcement des capacités sur le sujet de l'agroécologie (Entretien A. Gongnimbou, Annexe 7.3).

Il existe une demande importante de formation de maitres formateurs, pour la vulgarisation, qui soient capables de former des agents encadrant les producteurs et que ces agents soient aussi formés continuellement sur les nouvelles pratiques (Entretien A. Nana, Annexe 7.8 ; Entretien P. Zemba, Annexe 7.7).

Des formations pratiques sur le terrain par rencontre, partage d'expériences, visite de ferme, démonstration de préparation de bio intrants, fiches techniques et champs écoles et non pas de formations théoriques dans des hôtels climatisés. Le système de champs école demeure primordial dans le système de vulgarisation, cela ressort également dans d'autres études (Entretien G. Bado, Annexe 7.12 ; Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5 ; De Schutter, 2010).

Les demandes en formation sont parfois masquées par la multiplicité des interventions des ONGs sur le terrain, les paysans acceptent car on leur donne des produits gratuits mais cela n'apporte pas de bons résultats ou des résultats faussés (Entretien I. Ouedraogo, Annexe 7.4). L'étude de Barro (2017) révèle la fatigue des producteurs quant aux différentes interventions et enquêtes desquelles ils ne voient aucun résultat ou suivi. Les besoins en formations sont constants car c'est une science changeante et en pleine évolution.

Lorsque l'on renforce les capacités, ce n'est pas nécessairement mis en œuvre tout de suite, il manque parfois de matériaux ou alors la période n'est pas propice (Entretien G. Bado, Annexe 7.12).

Ces manquements traduisent une nouvelle fois le problème des connaissances et de la diffusion des pratiques agroécologiques au Burkina Faso et l'oubli des pratiques utilisées avant la révolution verte.

Les associations et différents acteurs de la recherche ne se connaissent pas entre eux et ne connaissent pas forcément les actions des autres. La communication est un problème important. Il y a également un problème de leadership et d'organisation au sein des

organisations ainsi qu'un énorme manque de capitalisation des acquis. (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

Il n'est pas simple de former les décideurs à ce genre de sujets, il faut organiser des formations courtes autrement ils envoient quelqu'un d'autre à leur place. Ils n'acceptent d'être formés que quand ils en ont besoin, qu'ils sont confrontés à leur propre manque de connaissances (Entretien P. Zemba, Annexe 7.7).

Le Burkina est un pays qui possède plusieurs types de climats différents avec des pluviométries et des types de sols différents. Certaines pratiques agroécologiques sont plus adaptées à un endroit qu'à un autre bien que les conséquences du réchauffement climatique soient en train de changer les pratiques les plus adaptées à chaque endroit. Il faut être conscient du climat actuel de ses terres mais aussi des changements en cours afin d'adapter ses techniques au mieux, l'agroécologie est un ensemble de pratiques qui évolue constamment (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

#### **Problème du changement de mentalité :**

Le changement de mentalité prend du temps, entre le moment de sensibilisation et la mise en œuvre pratique, il peut se dérouler des années. Ils préfèrent effectivement voir les effets concrets sur le champ d'un autre, observer ses résultats et apprendre de son expérience, plutôt que de prendre le risque de rater une campagne et perdre leurs revenus (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2).

Les agriculteurs sont réticents au changement ne voyant pas les effets immédiats (sur certains bio intrants de contact l'effet est plus lent et il faut anticiper le traitement), ils ne veulent pas utiliser des techniques qui demanderont plus de travail sans plus de résultats. Ils ne croient que ce qu'ils voient, rien ne sert de leur expliquer avec des chiffres de rendement, s'ils ne peuvent voir l'efficacité de leurs propres yeux ils ne seront pas convaincus (les effets de l'engrais chimique prennent 3 jours à être visibles alors que la fumure prend 7/10 jours), cette idée a été confirmée par d'autres études (Entretien G. Bado, Annexe 7.12 ; De Schutter, 2010 ; Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2 ; Entretien I. Sawadogo, Annexe 7.11 ; Entretien D. Traore, Annexe 7.13).

Les agriculteurs voient parfois ces pratiques comme un retour en arrière, ils estiment que ces techniques « simples » ne rivalisent pas avec la technologie apportée par les intrants

chimiques. Ils ne font pas confiance aux employés de bureaux qui viennent leur enseigner des choses alors qu'eux-mêmes sont sur le terrain (Entretien A. Nana, Annexe 7.8).

Les agriculteurs sont parfois acquis à la cause mais ils ne l'appliquent pas encore (Entretien G. Bado, Annexe 7.12).

Les considérations des petits producteurs sont souvent plus terre à terre et de court terme, ils ne croient pas forcément aux avantages de l'agroécologie même quand on leur explique. Ils s'inquiètent surtout de l'horizon financier à court terme et de ce qu'ils pourront retirer de leur production, l'insécurité alimentaire est un problème bien présent dans le pays (Van Caloen & Dagneau de Richecour 2015). Les produits chimiques ont fait leurs preuves à leurs yeux et comme appris dans les interviews, il est difficile d'initier un changement de comportement chez les producteurs qui travaillent d'une certaine façon depuis de nombreuses années (Notes de la rencontre entre acteurs de l'agroécologie du 18/04/19).

Les mentalités doivent aussi changer du côté des consommateurs, ils ont l'habitude de rechercher les beaux produits, ils veulent ce qui paraît bien à l'œil nu, malheureusement ce sont le plus souvent les produits sur lesquels on a utilisé beaucoup de produits chimiques qui présentent bien. Des légumes moins beaux sont presque devenus un moyen de reconnaître ceux qui viennent d'une agriculture bio (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14 ; Entretien M. Ouedraogo, Annexe 7.10).

Après avoir parlé des problèmes de l'agriculture conventionnelle, les solutions que peut apporter l'agroécologie et les obstacles auxquels elle fait face, nous allons désormais analyser si un système de label SPG peut être utile à une transition et voir le cas particulier du label BioSPG.

## Partie 3 : Étude de cas : Le label BioSPG par le CNABio

Les labels SPG sont avant tout construits et développés par les producteurs et les consommateurs eux-mêmes, ce qui les rend uniques. Chacun est le produit de son environnement, du contexte économique, politique et social, d'une méthodologie et d'une vision particulière.

Les SPG permettent l'accès à un système de garantie à des acteurs qui ne peuvent pas se permettre un système de certification par tierce partie mais ils permettent également la production et la consommation de ces produits localement. Ils garantissent un accès aux produits bios même pour les populations pauvres et pas seulement pour les plus nantis. Il apparaît dans plusieurs études de cas de SPG que les premiers consommateurs visés sont une classe privilégiée mais que cela s'étend par la suite à d'autres types de populations moins avantagées (Katto-Andrighetto, 2013).

### 3.1 Le CNABio et le label BioSPG

Le Burkina Faso possède plusieurs labels différents pour le bio tels que Ecocert, Bio au Faso ou le label BioSPG.

Il existe d'autres systèmes de certification bios indépendants tels « Le Petit Potager » à Bobo Dioulasso dans lequel Monsieur Pinon cultive ses propres produits et gère un réseau indépendant (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2). Il n'a pas de certification officielle mais sa réputation en fait office parmi ses clients et il n'éprouve pas de difficultés à écouler sa récolte (Van Caloen & Dagneau de Richecour, 2015).

C'est le système participatif de garantie BioSPG créé par le CNABio sur lequel nous allons nous concentrer et analyser en détail ainsi que son influence sur la transition agroécologique.

#### 3.1.1 Présentation du CNABio

Le CNABio, Conseil National de l'Agriculture Biologique est né le 31 mars 2011 du rassemblement d'une quarantaine d'acteurs dans les domaines de l'agriculture durable (ONGs, associations locales, organisations paysannes, fermiers, chercheurs et entrepreneurs). C'est une organisation assez jeune qui totalise 8 ans d'existence et 4 ans d'effectivité (CNABio,

2017). Il regroupe environ 60 membres dont la plupart sont des associations (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Leur but est de promouvoir l'agroécologie/ l'agriculture biologique au Burkina Faso au travers de plusieurs objectifs (CNABio, s.d. ; Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6) :

- Permettre l'échange et la concertation des différents acteurs qui sont actifs dans le cadre de l'agriculture biologique dans un environnement propice ;
- Promouvoir à une large échelle les avantages de l'agriculture biologique au Burkina Faso ;
- Développer positivement les capacités des acteurs ;
- Participer au développement d'un cadre législatif sur l'agriculture biologique ;
- Contribuer à la création d'un marché national pour les produits biologiques ;

En 2015, le CNABio lance un projet en partenariat avec ASTM (Action Solidarité Tiers-Monde) pour tester la mise en œuvre du certificat SPG dans le pays.

Le CNABio encourage les consommateurs à consommer bio au travers d'activités de sensibilisation auprès des consommateurs et des producteurs conventionnels et vise à la réalisation d'un plaidoyer pour les autorités afin de promouvoir l'agroécologie à une échelle supérieure (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6).

Il se place comme une institution faitière regroupant des acteurs de l'agroécologie et promouvant le développement de projets bios (CNABio, s.d.). La plupart de leurs projets ont un lien avec la certification, la formation, l'accompagnement et la communication entre acteurs (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6).

Les principales sources de financement du CNABio sont les financements propres qui viennent de cotisations des membres, du droit d'adhésion, de dons des membres, de soutien direct que les membres font à l'association et des financements à travers les appels à projets. La deuxième partie est plus importante que la première en termes de montant (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6).

### 3.1.2 Le label BioSPG

Le CNABio reprend exactement la même définition que l'IFOAM pour définir les labels SPG et donc le BioSPG (CNABio, 2013).

Comme son nom l'indique, le label BioSPG est un Système Participatif de Garantie. Il fait partie des premiers labels bio dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Il poursuit les objectifs de la plupart des SPG tels que l'intégration de tous les maillons de la chaîne de production ainsi que les membres d'appui, la promotion des produits issus de



Source: <https://www.cnabio.net/le-biospg/que-est-ce-que-le-spg/>

l'agriculture biologique, la protection du producteur et du consommateur ainsi que l'amélioration des systèmes agricoles (CNABio, s.d. ; ARAA, s.d.).

De 2011 à 2013, élaboration de la norme Burkinabé en agriculture biologique et du guide de certification SPG (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6 ; Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14). La norme a été validée par un certain nombre de ministères burkinabè dont celui de l'Agriculture, de l'eau et de l'élevage (CommodoAfrica, 2017 ; Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14). Celle-ci se base sur les normes du Codex Alimentarius et les référentiels de l'IFOAM (CNABio, 2013), elle a été établie en se basant sur les standards de l'Afrique de l'Est. Elle est reconnue par l'état mais pas encore officiellement en tant que norme burkinabé, il manque une dernière étape. En 2015, première phase test qui a permis de valider 4 opérateurs et deuxième phase qui a permis d'en certifier 16 (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6).

Au Burkina Faso, 22 sites sont actuellement couverts par le label BioSPG avec plus de 371 producteurs (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6). Plus d'une cinquantaine d'opérateurs sont dans le processus de certification BioSPG (CNABio, 2017). Les sites sont majoritairement situés autour de Ouagadougou (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

La norme couvre tout ce qui est production végétale, apiculture et cueillette sauvage, elle visait principalement les petits producteurs regroupés mais est désormais ouverte à toutes sortes de producteurs (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Au niveau de ses soutiens et objectifs à long terme, le BioSPG s'inscrit dans la lignée des objectifs de développement durable de l'ONU et contribue au succès de la transition agroécologique prônée par la FAO, la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et les bailleurs de fond comme l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation [ARAA] (ARAA, 2018). Dans une optique nationale, il contribue et correspond également aux critères du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) conçu par le Burkina Faso (CNABio, s.d.).

Au niveau international, ils sont en cours de validation de la norme par l'IFOAM qui possède un système d'harmonisation de celles-ci même si l'objectif premier n'est pas la vente au niveau international. Les marchés européens n'acceptent de toute façon aucun produit certifié à travers un SPG (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

### 3.1.3 Fonctionnement du label

Le label BioSPG, comme tous les labels, dispose d'un processus de certification et d'un système de contrôle qui fonctionnent comme ci-après, décrits par le CNABio (CNABio, s.d.) :

Tout potentiel candidat à la certification doit respecter les dispositions générales et particulières inscrites dans le « Guide de certification des produits agricoles selon le système participatif de garantie (SPG) » et accueillir une première mission de vérification du respect des dispositions et de l'environnement de travail.

Le système de contrôle est constitué de trois instances : le GLC, le BCO et le CCC qui organisent des contrôles à des niveaux différents et sont composés d'acteurs différents (Voir Annexe 8).

-Le GLC (Groupe Local de Contrôle) est composé de producteurs, de consommateurs et parfois de techniciens qui font partie du système de production et effectuent un contrôle de proximité, c'est le premier et principal organe de contrôle des éventuelles dérives ou fraudes (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

-Le BCO (Bureau de Certification de l'Opérateur) comprend des représentants des différents groupes locaux de contrôle tels que les opérateurs, les consommateurs, les structures d'appuis ainsi que le Coordinateur de Certification de la structure demandeuse de la certification SPG.

-Le CCC (Comité Central de Certification) qui est un organe du CNABio et qui supervise. Il possède le dernier mot quant à la décision de certification. Les activités des GLC sont

supervisées par le BCO et au niveau national par le CCC. Les réunions du CCC regroupent toutes les coordinatrices et tous les coordinateurs des BCO ainsi que quelques consommateurs liés ou non au CNABio.

La fréquence des contrôles dépend des cycles de production des denrées alimentaires concernées.

Selon le CNABio dans leur guide de certification, un opérateur est défini comme une « personne morale ou physique qui produit, transforme des denrées agricoles (...) en vue de leur mise à marcher, à qui revient le devoir d'assurer leur qualité ».

Le coût est principalement supporté par le CNABio en ce qui concerne le contrôle et les aspects techniques. Le CNABio est financé par les projets des partenaires nationaux et internationaux et par les adhésions et cotisations annuelles (Martin, 2017). Le coût de la certification est pris en charge par le producteur et varie selon ce qu'il veut faire certifier (produit, apiculture, commercialisation) (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

#### 3.1.4 La certification

Pour tout nouvel opérateur qui voudrait se faire certifier, le CNABio met à disposition sur son site, son « Guide de certification des produits agricoles » selon le système participatif de garantie (SPG) dont l'objet est défini comme ceci :

« Le présent guide définit les procédures de certification dans le système participatif de garantie (SPG) des denrées agricoles transformées ou non, ainsi que les exigences d'utilisation de la marque conformément à la norme burkinabé en agriculture biologique. L'objectif est de créer un ensemble de lignes directrices cohérentes permettant de définir le fonctionnement du SPG en tant qu'outil de développement des marchés locaux biologiques, mais également de donner confiance du consommateur sur la démarche engagée consistant à garantir la qualité des produits. » (CNABio, 2013).

Il existe ainsi une série d'étapes à suivre dans le processus de certification (CNABio, 2013):

- 1) Dans le cas d'une utilisation préalable des méthodes d'agriculture conventionnelles, une période de conversion de minimum 2 ans est imposée. Ce délai peut être éliminé si le site qui demande la certification produit déjà de façon biologique ou écologique depuis deux ans ou si le site est en jachère et ne présente aucune trace de pesticides ou d'engrais chimiques pour cette même période.

- 2) Le demandeur doit effectuer les démarches administratives auprès du CNABio, il doit tout d'abord être membre du CNABio, demander un certificat d'utilisation de la marque au CCC, dresser sa carte de contrôle, organiser et mettre en place le GLC au sein duquel seront effectués les contrôles mutuels. Il doit fournir de la documentation sur ses activités et sur les systèmes de contrôle qu'il met en place.
- 3) La troisième étape correspond à la validation du dossier par le CNABio puis à une visite d'audit effectuée par le CCC.
- 4) Le CCC émet un avis d'accord de certification ou non selon les résultats de l'audit.
- 5) L'opérateur s'engage à améliorer ses pratiques et à documenter ses activités de production, contrôle et commercialisation sous la surveillance du CCC.

Les personnes responsables de la coordination des activités de certification/contrôle doivent avoir un certain niveau de compétence qui leur permet d'évaluer si les processus et produits respectent effectivement la norme imposée par le CNABio (CNABio, 2013).

Une des conditions requises pour la certification est la création d'une base de données interne qui doit contenir des informations sur le site de production mais aussi des informations sur les semences, les fertilisants, les pesticides utilisés, les fournisseurs,... et qui doit être disponible pour les audits annoncés ou non. Les bases de données internes sont regroupées dans une base de données centrale qui est gérée par le CCC et sous la supervision du CNABio.

À la fin des 36 mois de validité de la certification, l'opérateur s'il souhaite continuer à utiliser le label, doit rédiger une demande de renouvellement auprès du CCC, 6 mois avant l'expiration du certificat. Lors du renouvellement, une vérification du respect des normes est effectuée par le CCC.

Le CNABio propose aux consommateurs de participer au système de contrôle en posant des questions pour être certain que le point de vente soit certifié SPG, s'il le prétend, en dénonçant les fraudes ou les comportements suspects mais aussi en prenant une part plus active et en participant aux contrôles, aux visites guidées et aux ateliers sur le Bio, malheureusement en pratique ils ne sont pas très impliqués malgré les invitations du CNABio (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Le label BioSPG vise tout producteur individuel ou tout groupe de producteurs désirant passer à mode de culture agroécologique ou respectant déjà ces principes mais désirant une

reconnaissance. Il vise également tous les autres acteurs de la chaîne de production tels que ceux travaillant dans la commercialisation et la transformation des denrées agricoles. Les acteurs impliqués comprennent des producteurs individuels qui produisent localement sur des petites superficies, des personnes retraitées ou en situation de reconversion agricole mais aussi des groupements majoritairement composés de femmes. Le label couvre actuellement en grande partie des producteurs maraîchers et cette filière est souvent féminine (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Le schéma organisationnel de la certification SPG se trouve en annexe (Voir Annexe 9).

### 3.1.5 Cas de fraude ou de litiges

En cas de litige entre un opérateur et le GLC qui en est responsable, le CNABio préfère laisser les acteurs gérer le problème entre eux, un recours peut éventuellement être porté au BCO (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14). La plupart du temps, les membres arrivent à gérer leurs problèmes au sein du GLC et appellent parfois le CNABio quand ils hésitent sur la marche à suivre (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14). Si aucun compromis ou accord n'est trouvé, le recours est alors porté au CCC. Si à nouveau aucun accord ne parvenait à être trouvé, l'affaire monte au tribunal de Ouagadougou.

En cas de fraude de la part d'un opérateur, il existe un système de sanctions graduelles qui vont de l'avertissement jusqu'à l'exclusion en passant par la suspension temporaire ou le déclassement d'un produit selon la gravité de la situation et sa récurrence (CNABio, s.d.). Le catalogue de sanctions laisse quand même de la marge aux membres pour décider eux-mêmes de ce qui leur semble être le plus approprié (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Plusieurs cas de fraudes ont déjà été révélés et chaque fois les membres du label ont su gérer le problème et trouver une sanction appropriée entre eux (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

### 3.1.6 Avantages du BioSPG

Les avantages repris par le CNABio quant à la certification BioSPG sont les suivants : «

- Garantir la conformité des produits agricoles aux exigences de la norme burkinabè en agriculture biologique à travers des techniques de productions naturelles
- avoir la satisfaction de produire ou transformer des produits de qualité dans un environnement préservé ;

- faire la promotion de ses produits ou savoir-faire ;
- accéder à des nouveaux marchés ;
- contribuer à la sécurité alimentaire ;
- contribuer à la préservation de la biodiversité et à la restauration des sols et des écosystèmes. » (CNABio, s.d.).

Par rapport au réseau de distribution, le CNABio prône l'indépendance des producteurs. Chaque producteur ou groupement de producteurs est responsable de la distribution de ses propres produits mais le CNABio tente de faciliter les contacts entre acteurs de la filière de vente et indiquent que les circuits de vente les plus utilisés à l'heure actuelle sont les ventes directes en bord de champ, les marchés hebdomadaires dédiés au Bio, le système de livraison de paniers de légumes, les événements comme les foires, les journées portes ouvertes et la restauration hors foyer comme les restaurants, les hôtels ou les services traiteur. Il existe également quelques boutiques spécialisées dans la vente de produits bios (CNABio, s.d.).

Par rapport aux systèmes classiques, les systèmes SPG se caractérisent par un apprentissage continu. Dans les systèmes classiques, quand le contrôleur vient et constate ce qui ne va pas chez un producteur, il note tout et n'a pas le droit de donner des conseils d'améliorations alors que dans les systèmes SPG, c'est moins formel, ils cherchent avant tout l'amélioration des producteurs, cela se passe ainsi au sein du BioSPG (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Être membre du BioSPG permet d'avoir accès au cadre de concertation et faire partie de la stratégie de communication commune. Ils peuvent aussi profiter des documents pédagogiques pour les formations (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

### 3.1.7 Faiblesses du BioSPG

Cependant le label BioSPG présente également quelques faiblesses :

Le CNABio a lui-même identifié des problèmes auxquels ils font face (Yougbare, 2018) :

- Il y a un manque de données tant qualitatives que quantitatives par rapport aux produits certifiés BioSPG.
- Les Bio intrants nécessaires sont parfois difficilement accessibles (si ce n'est via Bioprotect à Ouagadougou) (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5).

-Il est compliqué d'avoir une traçabilité complète des produits Bio.

-Mise en place des outils de contrôle complexes

Il existe différents défis auquel le BioSPG fait et devra faire face dans le futur selon le CNABio:

-La capitalisation des expériences BioSPG tout au long de la chaîne de valeur.

-Le processus de reconnaissance de la norme aux niveaux nationaux et internationaux.

-L'amélioration des outils de collecte de données.

-L'élargissement du CCC.

-Le renforcement des capacités des acteurs.

La norme sur laquelle se base le BioSPG est parfois vague ou laissée à l'interprétation (par exemple : les cultures doivent se trouver à plus de 30 mètres d'un axe à grande fréquentation mais comment juger la grande fréquentation ?) (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6).

Les difficultés auxquelles fait face la distribution des produits sont la disponibilité et visibilité de ces points de vente, la collaboration entre les différents acteurs, la demande supérieure à l'offre ainsi qu'une mauvaise planification culturelle. Les perspectives de solutions envisagées par le CNABio sont l'intensification de la communication sur le label BioSPG afin d'augmenter sa visibilité, la sensibilisation accrue des consommateurs aux produits bios, le renforcement des participations aux différents événements par les producteurs bios, la consolidation des acquis du CCC et l'implication du consommateur dans l'audit (CNABio, s.d.).

Il y a un risque de contamination de leur production par d'autres sites qui utilisent des produits chimiques de façon déraisonnée. Les supply chain des produits bios ne sont pas structurées, il existe : un manque de points de ventes, un manque de compétences, un manque de capacités de conseil dans le domaine de l'agroécologie et de l'agriculture bio, un manque de promotion des produits bios au niveau national et un manque de communication concernant les conséquences des produits issus de l'agriculture traditionnelle sur la santé humaine et l'environnement (CDAIS, s.d.).

La communication membres-partenaires est compliquée. Qu'ils payent tous leurs cotisations, que les partenaires participent aux frais, qu'ils acceptent d'être flexibles sur les axes, entraîne

parfois des problèmes de financement (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6). Le coût de la certification comme déjà mentionné plus haut, ainsi que dans certains travaux, est jugé parfois trop important. Même s'il est réduit par rapport à un label classique et soutenu par des partenaires extérieurs, il reste supporté par les producteurs (Camara, 2018 ; Martin, 2017). À long terme il faut envisager une solution afin que ce label soit viable économiquement (Barro, 2017).

Il existe un certain décalage entre les normes théoriques et l'application des règles contenues dans les normes. Cela peut présenter une faiblesse pour les partenaires extérieurs qui jugent que cela n'est pas géré très sérieusement (Emmenegger, 2018).

Bioprotect qui possède un magasin de produits bios, qui organise un système de commandes et de livraisons à domicile, a constaté une certaine léthargie de la part des producteurs concernant les démarches à faire pour la certification. Ils ne prennent pas d'initiatives si on ne les pousse pas même s'ils sont dans le processus depuis plusieurs années (Rencontre du 18/04/19).

Il est compliqué d'obtenir des chiffres précis de l'efficacité du label, il y a un manque de données chiffrées, le CNABio n'a pour l'instant pas les capacités de faire un suivi chiffré chez les producteurs (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6). Ceux-ci éprouvent eux-mêmes, parfois, des difficultés à évaluer s'ils ont fait un bénéfice ou non. Tenir compte des volumes de production est une étape importante au bon fonctionnement du label et facilite la vente via un magasin bio, malheureusement ce n'est pas dans les habitudes des producteurs. Une proposition de cahier avec tableaux permettant de noter plusieurs informations quant à la production et la vente est en cours de discussion, cette première ébauche a déjà été présentée aux producteurs membres du CNABio. Malheureusement l'analphabétisme d'une partie de ceux-ci et le coût de la création de tels cahiers sont de réels freins à la mise en œuvre de ce projet. Les discussions sont en cours sur la façon de calculer la rentabilité des exploitations, les dons sont courants dans la tradition et la culture, les pertes et la consommation personnelle entrent également en compte, comment quantifier tout cela de façon homogène parmi tous les acteurs ? (Notes de la rencontre entre acteurs de l'agroécologie du 17/04/19).

La distance entre les agriculteurs reste un facteur qui diminue l'efficacité du système (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Les principaux défis rencontrés dans les SPG se développant dans des contextes similaires en Afrique de l'est (Kenya, Tanzanie, Ouganda) sont :

- La connaissance des produits bios et de leurs bienfaits aux yeux des consommateurs,
- La participation effective en tant que volontaire aux tâches du SPG,
- L'établissement d'une structure claire et compréhensible par tous les acteurs,
- La tenue des comptes et des documents concernant les productions des agriculteurs,
- La gestion des coûts,
- Les conflits internes dus à la proximité
- L'indépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

D'autres SPG dans le monde ont également rencontré des difficultés à se faire reconnaître des autorités (Bouagnimbeck, 2014 ; Katto-Andrighetto, 2013). Ces défis sont similaires à ceux vécus par le BioSPG.

### 3.1.8 Futur

Le CNABio travaille sur le projet pour faire passer ce label à l'échelle supérieure en créant des groupes régionaux, en décentralisant le CNABio afin de sortir de Ouagadougou et sa périphérie. Il faut prévoir une certaine flexibilité dans l'adaptation aux régions car les conditions et les moyens ne sont pas identiques partout. L'organisation d'ateliers inter-groupes afin de partager les expériences et une aide accrue de l'état semblent des éléments indispensables pour le développement du label si celui-ci veut s'étendre et toucher le plus de personnes possibles (cette constatation a également été effectuée dans d'autres pays selon d'autres travaux (Kral & Probst, 2016)). Une réflexion quant aux outils de vulgarisation et de communication doit émerger afin de toucher un maximum de personnes, même les plus démunis ou isolés. Un passage à une échelle supérieure va donner une notoriété supplémentaire au label ce qui poussera peut-être encore plus de personnes à vouloir y adhérer (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Une norme burkinabè en matière d'agroécologie et d'agriculture biologique, une reconnaissance au niveau national des SPG comme systèmes de certifications bio pourraient aider grandement le développement de ceux-ci et la connaissance du public à leur sujet. Une mise à l'agenda national, des subventions leur permettre une plus grande ampleur et une plus grande efficacité (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Les facteurs propices au bon développement des SPG observés sur base des analyses de cas à travers le monde sont une bonne compréhension du fonctionnement des SPG et des spécificités de l'agriculture biologique afin d'impliquer le maximum d'acteurs et s'assurer de leur participation, une vision partagée par tous les membres et un sentiment de cohésion et de possession du label par ses acteurs. Au Kenya, malgré l'effondrement du SPG mis en place, le réseau créé entre les producteurs et les consommateurs a continué d'exister et de porter ses fruits. Les relations interpersonnelles créées ont permis de continuer les transactions malgré la hausse de l'incertitude due à la perte du label (Tankam, 2017).

### 3.2 Le BioSPG à Ouagadougou

Aujourd'hui, le CNABio estime que 80% des acheteurs sont burkinabés alors qu'avant le marché du bio était un marché réservé aux nantis et expatriés. Ce marché reste un marché de niche si on le compare à la production globale car il reste une petite fraction mais il grandit de plus en plus et touche de plus en plus de monde bien que toutes les couches ne soient évidemment pas représentées (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14, Entretien M. Ouedraogo, Annexe 7.10).

Il y a une réelle évolution du marché ces dernières années à Ouagadougou, les acteurs se réunissent, cela permet de mieux répondre aux besoins des consommateurs (Entretien C. Legay, Annexe 7.15). L'analyse du marché des produits bios au Burkina Faso doit se faire avant tout en tenant compte du contexte du pays. Le Burkina Faso est un pays en développement qui ne dispose pas des mêmes structures que les pays industrialisés comme les pays européens. Le marché du Bio est un marché émergent, le CNABio est un organisme jeune qui n'a pas encore dix ans, les habitants du pays ne sont pas encore habitués à consommer des produits bios et pour cause, il est parfois difficile de les différencier des autres produits, de les trouver sur le marché ou de faire valoir le prix demandé.

### 3.2.1 Description

Auparavant les producteurs produisaient et puis cherchaient le marché pour écouler leur production, désormais il y a un changement de paradigme, ils produisent ce qu'ils peuvent vendre et en cas de surplus ou de déficit, les acteurs s'organisent entre eux grâce aux réseaux sociaux pour équilibrer l'offre et la demande (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14). Une organisation du marché existe mais elle nécessite d'être consolidée et une meilleure information doit être faite auprès des consommateurs sur les bienfaits et les caractéristiques des produits bio (Entretien C. Legay, Annexe 7.15). Les produits BioSPG sont actuellement en vente dans une dizaine de points de vente dans et autour de Ouagadougou tels que le magasin Bioprotect qui contacte directement les producteurs et s'organise pour mettre leurs produits à disposition des clients. Ceux-ci acceptent de payer plus cher que pour des produits conventionnels quand ils en connaissent la qualité (Rencontre du 18/04/19).

### 3.2.2 Efficacité

Le label BioSPG est pour l'instant surtout implanté à Ouagadougou et sa périphérie. Les effets de celui-ci ont donc déjà pu être observés même s'il est toujours en phase de développement (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6). Des travaux réalisés sur le sujet et les interviews menées sur le terrain avec des membres du CNABio et des producteurs certifiés SPG nous apportent quelques points clés de réussite :

Le BioSPG a pu montrer son efficacité à travers les dires des acteurs qui rapportaient que depuis la certification, ils n'avaient aucune difficulté à trouver des clients, cela a été confirmé par des travaux effectués sur le sujet, le label apporte un équilibre entre l'offre et la demande, les acteurs s'entraident, communiquent et commencent à avoir des contrats et des accords avec des restaurateurs qui sont disposés à leur acheter une grande partie de ce qu'ils produisent (Emmenegger, 2018 ; Rencontre du 17/04/19). La demande a même désormais dépassé l'offre et les opérateurs sont entrain de s'agrandir grâce au label (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6). Il existe aussi une demande venant des pays frontaliers (Rencontre du 18/04/19).

Bien que les données chiffrées soient difficiles à récolter, de nombreux témoignages font part de l'efficacité du label à gérer les problèmes entre acteurs ainsi que l'amélioration du niveau de vie des producteurs grâce à celui-ci (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14). La formation de SPG a démontré donner aux producteurs un pouvoir d'achat plus important dans les achats

groupés, un accès aux marchés spécifiques et des réductions de coûts. Les bénéfices associés aux SPG renforcent les liens des producteurs et ainsi la durabilité des systèmes (Bouagnimbeck, 2014). Il est difficile de chiffrer exactement les apports du BioSPG en termes de rendements avant et après la certification car les producteurs n'ont pas pour habitude de tenir des comptes de leur production comme expliqué plus haut. Ils consomment une partie de leur production, certains font des dons et il y a des pertes ce qui empêche un calcul de rentabilité fiable et une comparaison entre les exploitations (Rencontre du 18/04/19).

Les projets de livres de compte en cours de développement sont freinés par le taux d'alphabétisation des producteurs mais également par leur réticence au changement (Rencontre du 17/04/19). Sans chiffres exacts, il ressort, quand même, un accès aux marchés facilité et une rencontre de l'offre et de la demande accrue, le label permet une réduction de l'asymétrie de l'information entre les producteurs et consommateurs, ils ont confiance dans le label et cette confiance se traduit par une augmentation des ventes (Emmenegger, 2018 ; Martin, 2017; Rencontre du 18/04/19). C'est un outil marketing, il apporte reconnaissance, confiance, les consommateurs posent moins de questions quand ils le rencontrent (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14). La qualité des produits est importante, cela fonctionne beaucoup par le bouche à oreille et si un producteur vend des produits de mauvaise qualité, il perdra rapidement des clients (Rencontre du 18/04/19).

Les producteurs qui en ont les moyens consomment une partie de ce qu'ils produisent, ils se nourrissent ainsi de produits sains et il en est de même pour les consommateurs. Ces témoignages sont issus de conversations entre le CNABio et les intéressés mais à nouveau, il n'existe pas encore de données chiffrées le prouvant. Un projet est en cours pour enregistrer des données (CNABio, 2019).

Le réseau créé par la participation au SPG facilite la commercialisation et la valorisation des produits. Ils arrivent à toucher une nouvelle catégorie de consommateurs et à les fidéliser. La communication entre les acteurs en est aussi facilitée et cela permet les échanges (d'informations et de surplus de produits). Il y a une amélioration de la communication, de la collaboration entre les structures et les groupements de producteurs déjà existants. Il y a un impact positif sur les relations sociales au sein du SPG (Emmenegger, 2018 ; Martin, 2017). En effet, il a été démontré que l'organisation en groupe facilite le partage d'expériences (Ouedraogo, 2016).

La création de points de vente spécifiques s'est développée et améliorée naturellement par l'expérience acquise par la pratique. Dans le cas de points de vente mixtes, le label permet de distinguer les producteurs qui respectent les principes agroécologiques des agriculteurs conventionnels (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Le label donne un sentiment de fierté aux producteurs, c'est une reconnaissance de la qualité de leurs produits, des efforts qu'ils font et cela a un impact social. Ce prestige les aide à convaincre leurs amis et voisins à se convertir à l'agroécologie car ils ressentent une certaine légitimité à en parler et à partager leur expérience sur le sujet. Selon leurs témoignages, ils contrôlent et appliquent de mieux en mieux les pratiques (Rencontre du 17/04/19).

Les membres du label sont assez satisfaits des apports de celui-ci, il y a de la transparence au niveau de l'utilisation du budget, les membres du CNABio acceptent de se déplacer et ils trouvent importantes les notions de valeur et la vision du SPG (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14). Ils remarquent en outre une amélioration de la qualité des sols (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6).

### 3.3 Le BioSPG à Bobo Dioulasso

A Bobo Dioulasso, la deuxième plus grande ville du pays, le label BioSPG n'est pas bien représenté. Il n'existe actuellement pas d'acteurs certifiés. Des membres du CNABio sont situés dans la région mais ils n'ont pas la certification alors que Bobo Dioulasso est une zone fortement consommatrice en intrants chimiques et pourrait bénéficier des bienfaits d'un passage à une agriculture plus verte (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5). Même les acteurs de la recherche ne connaissent pas ou très peu le label BioSPG (Entretien A. Gongnimbou, Annexe 7.3 ; Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2).

Cette région fait face à plusieurs défis dans le domaine de la transition agroécologique et l'instauration du label pourrait l'aider à les surmonter.

#### 3.3.1 Problèmes identifiés et barrières

Le marché du Bio est en pleine expansion au Burkina Faso et la demande est, à certains moments, plus grande que l'offre (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14). Cependant, l'agriculture au Burkina et à Bobo en particulier est avant tout une agriculture de subsistance et pas une agriculture de marché, il faut avant tout faire face au besoin, c'est la préoccupation principale dans un contexte d'insécurité alimentaire (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2).

Le marché du Bio est toujours un marché de niche face au marché total de l'agriculture et c'est encore plus le cas à Bobo. Les producteurs doivent faire face à des dépenses plus importantes dans la filière du Bio (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14) et les profits réalisés le long de la chaîne de production ne vont pas directement aux producteurs mais plutôt aux grossistes et détaillants. Il peut y avoir une augmentation du prix de 15 à 30% entre le prix bord-champ et le prix sur le marché (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2). Les producteurs sont parfois obligés de vendre au même prix leurs produits issus de l'agroécologie que ceux du conventionnel malgré leurs charges et des qualités de produits plus importantes (Van Caloen & Dagneau de Richecour 2015).

La plupart des consommateurs ne connaissent pas les bienfaits des produits bios (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14) et ne recherchent pas ces produits, ceux qui en sont informés trouvent ces produits sur Bobo avec beaucoup de difficultés (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2 ; Van Caloen & Dagneau de Richecour 2015). Ils ne sont actuellement pas outillés pour créer un espace de marché, les acteurs ne sont pas assez organisés (Entretien I. Ouedraogo, Annexe 7.4), il n'existe pas de marché défini pour ce genre de produits et ils sont difficilement différenciables des produits conventionnels (Entretien B. Ouattara, Annexe 7.2). Certains marchands n'hésitent pas à qualifier leurs produits de bios pour profiter de la renommée du mouvement, hausser leurs prix sans rien changer de leurs pratiques conventionnelles, d'autres commercialisent leurs produits comme écologiques et non biologiques pour contourner le problème, cela crée de la confusion chez les consommateurs. (Van Caloen & Dagneau de Richecour 2015).

Dans les enquêtes, ceux-ci se déclarent prêts à se déplacer et à payer un supplément, cependant le biais des répondants et les entretiens réalisés semblent parfois indiquer le contraire (Van Caloen & Dagneau de Richecour, 2015). Les consommateurs veulent avant tout un produit bon marché, ils sont très sensibles au prix. À Bobo, les produits bios et conventionnels sont vendus au même prix contrairement aux marchés de niche prévus à Ouagadougou. Cela n'encourage pas les producteurs à changer car on ne peut pas vendre quelque chose à 100 FCFA si son voisin le vend à 50 (Entretien A. Kitengia, Annexe 7.5). De plus, il y a peu de confiance des consommateurs envers les grossistes car ils estiment, à raison, que les grossistes ne sont pas fiables, ils se fournissent chez des producteurs qui respectent

les normes agroécologiques et chez ceux qui ne le font pas, ce, sans différencier la provenance des produits (Ouedraogo, 2016 ; Van Caloen & Dagneau de Richecour, 2015).

La transition agroécologique dans la région de Bobo Dioulasso s'effectue difficilement, les producteurs connaissent certaines pratiques agroécologiques mais ne les appliquent pas. Une étude a montré que 92% des maraichers connaissent au moins une technique agroécologique mais que le taux d'adoption de ces pratiques est inférieur à 20% et leur utilisation se fait conjointement avec des produits chimiques (Barro, 2017).

Quelles sont les raisons de ce taux d'adoption si faible ?

L'étude réalisée en 2017 pointe du doigt plusieurs facteurs :

-Les facteurs sociodémographiques tels que le niveau d'instruction, la disponibilité de la main d'œuvre ou encore le statut foncier qui limitent l'accès et l'application des techniques agroécologiques.

-Les facteurs économiques tels que les faibles revenus des premières années, le coût de la transition, l'accès au crédit et l'absence de marché de valorisation de ces produits.

Les producteurs jugent également que l'agriculture conventionnelle est plus rapide, que la charge de travail est moins importante et ne sont pas au courant de toutes ses retombées négatives (Barro, 2017).

La demande est parfois incertaine et la connaissance des produits par les consommateurs n'est pas encore assez développée à Bobo et au Burkina Faso en général. Les produits bios sont souvent considérés comme seulement pour l'exportation (ce qui est faux).

### 3.3.2 Solutions du label BioSPG

À ces problèmes, on a pu constater quelques pistes de solutions que le label BioSPG apportait à Ouagadougou et qui pourraient être adaptées à Bobo Dioulasso :

Comme expliqué plus haut, le label BioSPG permet une meilleure rencontre de l'offre et de la demande, organiser des points de vente spécifiques afin de différencier les produits bios des produits conventionnels et toucher plus de consommateurs, ceux-ci se déclarent d'ailleurs prêts à changer de lieu d'achat afin de pouvoir trouver des produits naturels (Van Caloen & Dagneau de Richecour, 2015). On constaterait ainsi une hausse de la demande et de la

confiance des consommateurs, ceci entraînerait une augmentation du niveau de vie des producteurs. Près de 80% des consommateurs interrogés à Bobo Dioulasso estiment l'instauration d'un label nécessaire (Van Caloen & Dagneau de Richecour, 2015) et les membres du label BioSPG rapportent qu'ils n'ont aucun mal à écouler leurs marchandises, le label réduit l'asymétrie d'information entre producteurs et consommateurs. De plus, les grossistes se déclarent prêts à passer à la commercialisation de produits bios mais dénoncent un manque de transparence de la part des producteurs (Van Caloen & Dagneau de Richecour 2015), ce problème pourrait être réglé par l'arrivée du label BioSPG à Bobo.

La formation d'un réseau d'acteurs travaillant sous une égide commune rassemble et permet une meilleure transmission des savoirs et un partage des expériences. Les producteurs peuvent ainsi se former les uns chez les autres. La communication entre les acteurs est améliorée ce qui permet de mieux distribuer ses marchandises. Les différents acteurs de la filière peuvent s'organiser entre eux. Les points de vente spécifiques s'améliorent avec l'expérience à Ouagadougou et en partenariat avec le CNABio, ils pourraient mettre cette expérience à profit dans la création de tels points à Bobo Dioulasso.

Une meilleure organisation de la filière sous une organisation faitière permettrait de réduire les coûts le long de la chaîne de production et de satisfaire ainsi les consommateurs sensibles au prix.

Le CNABio propose des formations pour ses membres, formations qui manquent dans la zone de Bobo Dioulasso et dont les habitants pourraient profiter en faisant partie du label. Le label inclut au maximum le consommateur dans le processus de certification et de contrôle ce qui permet de l'instruire quant aux bienfaits de ces produits.

On peut donc observer que sur la zone de Bobo Dioulasso, le label pourrait déjà apporter quelques améliorations.

### 3.4 : Discussions

Au regard des problèmes de l'agroécologie au Burkina Faso, du fonctionnement et de l'efficacité du label BioSPG à Ouagadougou, des barrières qu'il pourrait aider à surmonter à Bobo Dioulasso, nous pouvons constater que le label BioSPG peut aider la transition agroécologique au niveau du pays.

Les principaux obstacles à la transition agroécologique identifiés dans les entretiens peuvent être repris dans les points suivants :

-La recherche en agroécologie provient trop d'acteurs externes au Burkina Faso, elle n'est pas assez financée par l'état et mal organisée. Il n'existe pas de norme émanant de l'état et très peu d'implication même si cela commence à changer. Il y a un manque de vision globale due aux préoccupations de l'insécurité alimentaire, de la sécurité et de la survie économique des petits producteurs.

-Les sujets des appels à projets ne sont pas assez en adéquation avec les réalités du terrain et les résultats ne sont pas facilement disponibles et diffusables à tous. Les recherches réalisées en consortium et avec les organisations paysannes sont souvent désorganisées ou difficile à mettre en place en maintenant une vision commune et en faisant participer les paysans de façon à ne pas fausser les résultats.

-La difficulté d'atteindre et de convaincre les paysans et les populations des bienfaits de l'agroécologie sur plusieurs niveaux. L'agriculture conventionnelle est implantée dans les mentalités et il est difficile de les faire changer d'avis. Les subventions d'intrants chimiques et le retour sur investissement différé découragent les paysans à changer de mode de production. La pénibilité du travail que demande l'agroécologie a également un impact négatif. Les paysans sont très réticents aux changements.

-Les paysans sont fortement demandeurs de formations, ils n'ont pas assez de connaissances pour pratiquer l'agroécologie de façon optimale et ces pratiques sont en constante évolution. De plus il existe un problème de capitalisation des acquis et de communication entre les acteurs.

Le label BioSPG s'il continue à se développer et à prendre de l'ampleur au niveau national permettrait de pallier plusieurs de ces problèmes.

Le regroupement sous l'égide du label permet le partage et la valorisation des connaissances sous différentes formes (fiches techniques, articles scientifiques,...). La recherche en milieu paysan permet la coproduction de connaissances en liant savoirs techniques et pratiques acquis sur le terrain. Le regroupement par groupes d'acteurs permet le partage, l'appropriation et l'amélioration des techniques par les paysans (Entretien K. Coulibaly, Annexe 7.1). Le cadre de concertation commun et la mise en commun des connaissances peut

apporter au label BioSPG et au CNABio suffisamment de poids afin de réussir à convaincre les politiques. Les projets comme le PEAEP vont dans ce sens en réunissant divers acteurs de l'agroécologie afin de faire front commun. S'ils réunissent suffisamment de preuves de l'efficacité de l'agroécologie, ils arriveront à convaincre les politiques de changer la direction des subventions et de la politique en matière d'agriculture de l'état.

Une implication plus grande de l'état en subventions et en budget de recherche serait bénéfique pour le futur de l'agroécologie, cela permettrait de mieux coordonner les recherches sur le sujet et faire des avancées significatives ainsi que de diminuer les erreurs qui se retrouvent souvent par manque de budget (Entretien K. Coulibaly, Annexe 7.1).

Il est nécessaire d'améliorer les connaissances des producteurs et leur expliquer leur intérêt ainsi que de former les populations aux bienfaits des produits issus de l'agroécologie. Les former aux risques environnementaux afin qu'ils prennent conscience de la nécessité de changer de mode d'agriculture. Les formations que fournit le CNABio à travers le label BioSPG peuvent changer les choses à condition qu'elles soient adaptées au public cible. Le niveau de formations des agriculteurs est un facteur important à l'adoption de nouvelles pratiques (Aubert, Pio-Lepetit, Saïssset & Temri, 2016). Être membre du label donne également accès aux documents pédagogiques pour les formations (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Les populations ne comprennent pas nécessairement les enjeux. L'utilisation de radios locales et passer par les autorités coutumières et religieuses semblent deux moyens importants afin de sensibiliser les populations pour qu'ils acceptent plus facilement le changement. La sensibilisation des plus jeunes via une éducation éco responsable et des jardins pédagogiques dans les écoles sont également importants (Entretien C. Legay, Annexe 7.15). Il faut que les opérateurs eux-mêmes participent à la pub pour le label afin de convaincre les autres (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14).

Les producteurs sont réticents au changement mais quand ils constatent l'efficacité d'une technique chez un de leurs voisins, il sont motivés cependant le message passe lentement sur le terrain. Le partage des connaissances, les visites de fermes voisines, l'accompagnement sur place et les champs écoles sont des pratiques courantes au sein du label BioSPG et qui ont fait leurs preuves (De Schutter, 2010 ; Home & al., 2017).

Une certification permet de donner plus de légitimité et de renforcer la confiance des agriculteurs dans leurs propres techniques afin qu'ils les transmettent mieux. Pour les convaincre, il ne faut pas nécessairement leur dire ce qu'il faut faire mais plutôt créer une approche coopérative, adopter une certaine transparence avec les producteurs et inclure tous les maillons de la chaîne à différents niveaux (Claveirole, 2016). Ils ont un accès aux marchés facilité et une diversification des réseaux de distribution, couvrant ainsi une plus large part de marché et augmente le profit des producteurs. La certification SPG a montré être jusqu'à 5 fois moins cher qu'un système de labélisation classique (Bouagnimbeck, 2014 ; Lemeilleur & Allaire, 2018).

Le réseau du label BioSPG peut également devenir un moyen d'accéder plus facilement à des micro-crédits afin d'amortir le coût de la transition et des pertes de rendement des premières années. Certains groupements sont déjà organisés afin de s'auto-financer entre membres et créent des fonds qu'ils gèrent eux-mêmes (Entretien D. Traore, Annexe 7.13). Utiliser des semences locales et ne plus dépendre de sociétés extérieures pour des traitements pesticides sont des piliers de l'agroécologie qui permettent une indépendance financière et qui sont un pas vers la sécurité alimentaire (Trabelsi, 2018). L'entrée dans un SPG et le passage à un mode d'agriculture agro écologique est parfois perçu comme un processus coûteux mais cultiver cette façon permet au contraire de faire des économies. En effet l'agro écologie prône l'indépendance des producteurs ce qui signifie qu'au lieu d'acheter des intrants tout faits, des formations existent afin de montrer aux producteurs comment les fabriquer eux même (Bouagnimbeck, 2014). Être membre du BioSPG permet d'avoir accès au cadre de concertation et faire partie de la stratégie de communication commune (Entretien R. Emmenegger, Annexe 7.14). C'est un outil de marketing à part entière, il donne plus de confiance aux consommateurs qui s'inquiètent moins de la provenance et cela augmente les ventes. La qualité des produits est importante car beaucoup d'informations se transmettent de bouche à oreille, si un produit est de bonne qualité, cela va vite se répandre, faire sa réputation et permettre au producteur de vivre et d'augmenter son niveau de vie comme remarqué dans plusieurs interviews. Les producteurs se nourrissent eux-mêmes de produits plus sains, ils remarquent une amélioration de la qualité des sols (Entretien C. Samba et R. Emmenegger, Annexe 7.6 ; FAO, 2010).

Ces éléments sont en adéquation avec la vision du CNABio pour l'avenir, marquant leur volonté de promouvoir les produits et les savoir-faire au sein du label, contribuer à la sécurité alimentaire et produire des produits de qualité dans un environnement préservé et durable (CNABio, s.d.).

## Conclusions:

L'agriculture au Burkina Faso a subi plusieurs rebondissements au cours des décennies, on constate aujourd'hui les limites de la révolution verte et les externalités négatives qu'elle a apportées. Ce modèle n'est plus viable au regard du contexte économique, climatique et socio-culturel du pays. L'agroécologie se propose comme une piste de solution face à l'insécurité alimentaire, la dégradation des terres entraînant une perte de rentabilité pour les petits producteurs et promeut, en outre, la souveraineté alimentaire.

Elle fait cependant face à de nombreux obstacles. Au cours des enquêtes sur place, des problèmes dans le domaine de la recherche, des mentalités, des connaissances, des formations ou encore au niveau du politique ont pu être identifiés. Les freins sont nombreux et pour les surmonter plusieurs actions doivent être entreprises.

Tout d'abord la prise en compte par l'état de la nécessité d'une transition agroécologique et la mise en œuvre de moyens concrets afin de la faciliter. Cette transition ne peut se réaliser que dans l'action conjointe du gouvernement, des producteurs, des chercheurs et autres acteurs de l'agroécologie. Afin de convaincre les autorités de la nécessité et du bien-fondé de cette démarche, une plus grande cohésion, communication et entente entre les acteurs est un élément déterminant. Pour cela, il peut être intéressant de recourir aux organisations paysannes, aux radios locales, d'organiser des rencontres entre acteurs comme le fait déjà le CNABio afin d'atteindre un maximum de petits producteurs et ainsi pouvoir présenter une volonté et un front commun afin de faire parvenir leurs revendications au gouvernement en ayant plus de poids. Les résultats des recherches dans le domaine sont des arguments précieux, le partage de ceux-ci à toute la communauté est primordial pour viser une amélioration et la mise à l'agenda politique de la promotion de l'agroécologie est indispensable. Le budget national consacré à la recherche reste largement insuffisant.

Le changement de mentalité tant au niveau national qu'individuel est un problème épineux. Les agriculteurs qui produisaient selon leurs coutumes à l'époque ont dû s'adapter à la révolution verte et changer leurs modes de production, après des années d'adaptation et un système maintenant bien établi bien que non efficient, il leur est demandé aujourd'hui de retourner à des pratiques plus simples et de renoncer aux « avantages » de la modernité. Les convaincre pose beaucoup de problèmes à savoir la méfiance vis-à-vis des techniques, des personnes qui les forment et de la charge de travail supplémentaire. Les ateliers de rencontre et les visites de champs écoles sont les moyens les plus efficaces pour les convaincre à condition d'adapter ces activités à leur niveau d'instruction et leur langue.

La promotion des produits bio/naturels venant de pratiques agroécologiques doit être améliorée via la formation des producteurs et des consommateurs. La souveraineté alimentaire passe par la production et la consommation locale de produits de bonne qualité ainsi que l'inclusion de tous les acteurs dans la chaîne de production, en particulier les femmes. Les modèles de circuits courts permettent une réappropriation du marché par les petits producteurs et une indépendance par rapport aux grands firmes multinationales. La problématique des semences paysannes et des semences modifiées reste d'actualité et freine ce développement. Les paysans possèdent des savoirs qu'ils ont parfois oubliés mais tenir compte de leurs connaissances et chercher à les renforcer peut aider à les convaincre, la valorisation de leurs savoirs est une composante importante dans le changement de mentalité. Leur montrer comment devenir autonome en matière d'intrants peut leur redonner confiance en eux et diminuer fortement leurs coûts. Prendre en compte la composante psychologique et sociologique de la transition est primordial dans ce processus. L'intégration de tous les acteurs est un axe majeur dans l'adoption d'une nouvelle technologie comme le soulignent Fares, Magrini, et Triboulet (2012) tout particulièrement à travers l'axe de la signalisation des produits et de la coordination des acteurs.

Le label BioSPG dans son ambition et sa volonté d'expansion a les outils et le réseau nécessaires pour faire bouger les choses, plus il grandit et plus il peut avoir de poids au niveau politique, il peut se placer en rassembleur des producteurs et améliorer le partage de connaissances. Son influence lui permettra également d'acquérir une certaine notoriété qui servira de gage de confiance et informera les consommateurs des bienfaits et de la qualité des produits qu'ils achètent et permettra également de convaincre d'autres producteurs de

changer leur mode de production. À travers leur étude, Knowler et Bradshaw (2007) ont cependant démontré qu'il est difficile d'estimer à l'avance ce qui allait fonctionner car il y a peu de facteurs communs qui expliquent l'adoption de nouvelles pratiques agricoles et qu'il faut s'adapter aux différents cas individuels.

Nous pouvons donc constater que le label BioSPG et son expansion à une échelle plus grande peuvent avoir un réel impact positif sur la transition agroécologique ce qui en retour réduira l'insécurité alimentaire et sera un pas vers une plus grande souveraineté alimentaire.

Dans un monde qui fait face à de grands défis tels que la surpopulation, la dégradation des terres et écosystèmes, la déplétion des ressources naturelles, la crise climatique avec des événements extrêmes de plus en plus fréquents, la pollution et la malnutrition, un changement de paradigme s'impose et l'agroécologie a déjà fait ses preuves dans ce domaine (Benoit, Tchamichian, Penvern, Savini, & Bellon, 2015 ; Gnissien, 2018 ; Levard & Mathieu, 2018). En unissant leurs efforts et à travers l'utilisation du label BioSPG, les différents acteurs de l'agroécologie peuvent vraiment faire une différence et faire évoluer les choses.

Ce mémoire présente plusieurs limites, tout d'abord le contexte sécuritaire du pays qui ne me permettait pas de me déplacer en toute liberté en dehors des villes et donc d'interroger directement les producteurs. La barrière de la langue avec certains d'entre eux posait également problème. Malgré cela, un bon nombre d'interviews ont pu être menées auprès d'acteurs clés de la transition agroécologique.

Pour des recherches futures, il peut être intéressant de travailler directement avec les producteurs, de les suivre au cours du temps ou lors du processus de certification afin de mieux appréhender leurs préoccupations et leurs problèmes sur le terrain ainsi que suivre l'évolution de la future expansion du label. Malheureusement le contexte sécuritaire du pays qui se détériore peut décourager les futures initiatives à moins que ce travail ne soit réalisé par un Burkinabé, une collaboration peut amener des éléments fructueux avec les avantages spécifiques que chacun peut apporter.

Lors du temps passé sur place, des activités de rencontre et des projets entamés, plusieurs points dignes d'amélioration ont été remarqués concernant les ateliers de rencontres organisés par les associations actives dans le domaine de l'agroécologie (Voir Annexe 10) et la comparaison des bio intrants entre eux (Voir Annexe 11). Ces pistes d'améliorations

dépassaient le cadre de la recherche ici présente mais peuvent donner lieu à de futurs travaux sur le sujet.

## Bibliographie :

- Agence Bio. (2017). La bio dans le monde. *Les carnets de l'agence bio*.
- Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO. (s. d.). *Label Bio au Faso : développement d'un Système Participatif de Garantie pour des comportements alimentaires sains et une agriculture résiliente*. En ligne <http://www.araa.org/fr/field-project/label-bio-au-faso-développement-dun-système-participatif-de-garantie-pour-des>, consulté 9 avril 2019.
- Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO. (2018). *Avis d'Appel à Propositions de Projets du Projet d'Appui à la Transition Agroécologique*. PATAE/ARAA-CEDEAO/AFD.
- Altieri, M. A. (1995). *The Science of Sustainable Agriculture*. Westview Press, Boulder, Colorado.
- Altieri, M. A. (2009). Agroecology, Small Farms, and Food Sovereignty. *Monthly Review*, 61(3). [https://doi.org/10.14452/mr-061-03-2009-07\\_8](https://doi.org/10.14452/mr-061-03-2009-07_8)
- Altieri, M. A. (2014). Agroecology: principles and strategies for designing sustainable farming systems In *Igarss 2014*, (pp. 1-9), Université de Californie, Berkeley. <https://doi.org/10.1007/s13398-014-0173-7.2>
- Ambassade de France. (2019). *Nouvelle cartographie des zones à risque du Burkina Faso - La France au Burkina Faso*. En ligne <https://bf.ambafrance.org/Nouvelle-cartographie-des-zones-a-risque-du-Burkina-Faso>, consulté le 12 avril 2019.
- Andrade, J. (2018). Burkina Faso. *World Police & Paramilitary Forces*. Palgrave Macmillan, Londres. [https://doi.org/10.1007/978-1-349-07782-3\\_25](https://doi.org/10.1007/978-1-349-07782-3_25)
- Aubert, M., Piot-Lepetit, I., Saïssset, L.-A., & Temri, L. (2016). *L'agriculture biologique: quelles spécificités d'exploitation?*

- Banque Mondiale. (2018). *Burkina Faso | Data*. En ligne <https://donnees.banquemondiale.org/pays/burkina-faso>, consulté le 25 juillet 2019.
- Banque Mondiale. (2019). *Burkina Faso Vue d'ensemble*. En ligne <https://www.banquemondiale.org/fr/country/burkinafaso/overview>, consulté le 26 juillet 2019.
- Barro, N. (2017). Les défis sociologiques de l' adoption des technologies agro écologiques par les maraichers dans la commune de Bobo Dioulasso : L' exemple des sites maraichers de Kuinima , Leguema et Kua (Mémoire de master). Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO), Ouagadougou.
- Basquin, H., Charhon, F., Cissokho, M., Le Gauyer, G., D'Orfeuill, H. R., & Vielajus, J.-L. (2014). *Nourrir les villes défi de l'agriculture familiale. Des innovations locales et paysannes en Afrique de l'Ouest*. Fondation de France, Paris.
- Beauvois, J.-L. & Joule R.-V.,(2002). *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*. Presses universitaires de Grenoble, Grenoble.
- Benoit, M., Tchamichian, M., Penvern, S., Savini, I., & Bellon, S. (2015). *Le Bio peut-il nourrir le monde ?* [vidéo]. En ligne <https://www.youtube.com/watch?v=pQhkAEUUqSI>
- Booty, N. (2019). Le Burkina Faso en guerre contre les djihadistes - BBC News Afrique. *BBC News*. En ligne <https://www.bbc.com/afrique/region-48435070>
- Bouagnimbeck, H. (2014). *Global comparative study on interactions between social processes and Participatory Guarantee Systems*. Die deutsche Bibliothek.
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires. (2019). *BURKINA FASO Humanitarian snapshot*.
- Cabantous, S. (2013). Petit lexique écolo-agricole | Revue Projet. *Revue Projet*. En ligne <https://www.revue-projet.com/articles/petit-lexique-ecolo-agricole/>

- Camara, K. (2018). Labellisation et certification : outils de valorisation des produits locaux ? *Grain de sel*, 75, 19-21.
- Capacity Development for Agricultural Innovation Systems (CDAIS). (s. d.). *Niche "un label national pour l'agriculture biologique fondé sur le Système Participatif de Garantie (SPG)"*. En ligne <https://cdais.net/home/accueil/pays-pilotes/fr-burkina-faso/niche-un-label-national-pour-lagriculture-biologique-fonde-sur-le-systeme-participatif-de-garantie-spg/>, consulté le 2 avril 2019.
- Caramel, L. (2018). « L'Afrique doit prendre sa part de responsabilité dans la lutte contre le changement climatique ». *Le Monde*. En ligne [https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/12/12/l-afrique-doit-prendre-sa-part-de-responsabilite-dans-la-lutte-contre-le-changement-climatique\\_5396144\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/12/12/l-afrique-doit-prendre-sa-part-de-responsabilite-dans-la-lutte-contre-le-changement-climatique_5396144_3244.html), consulté le 12 avril 2019.
- Caramel, L. (2019). Plus de la moitié des pays africains ont besoin d'aide alimentaire. *Le Monde*. En ligne [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/03/21/plus-de-la-moitie-des-pays-africains-ont-besoin-d-aide-alimentaire\\_5439269\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/03/21/plus-de-la-moitie-des-pays-africains-ont-besoin-d-aide-alimentaire_5439269_3212.html), consulté le 12 avril 2019.
- Central Intelligence Agency. (s. d.). *Africa:: Burkina Faso — The World Factbook*. En ligne <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/uv.html>, consulté le 3 avril 2019.
- Claveirole, C. (2016). La transition agroécologique : défis et enjeux. *Journal officiel de la république française*. Les éditions des journaux officiels, Paris.
- Collet, S., & Rousseau, A. (2015). *Création d'une entreprise sociale visant à récupérer les sols dégradés au Burkina Faso à l'aide de techniques agroécologiques innovantes* (Mémoire de master). Louvain School of Management, Université Catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve.

- Commodafrica. (2017). *Le label CNABio au Burkina Faso va de l'avant*. En ligne <http://www.commodafrica.com/11-10-2017-le-label-cnabio-au-burkina-faso-va-de-lavant>, consulté le 15 avril 2019.
- CONSEIL NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU BURKINA FASO. (s. d.). *Devenir Bio-Consom'acteur - Site du CNABio !* En ligne <https://www.cnabio.net/le-biospg/devenir-bio-consom-acteur/>, consulté le 24 mars 2019.
- CONSEIL NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU BURKINA FASO. (s. d.). *Membres Institutionnels du CNABio - Site du CNABio !* En ligne <https://www.cnabio.net/à-propos-de-nous-1/les-membres/>, consulté le 22 mars 2019.
- CONSEIL NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU BURKINA FASO. (s. d.). *Informations pour le producteur - Site du CNABio !* En ligne <https://www.cnabio.net/le-biospg/informations-pour-le-producteur/>, consulté le 24 mars 2019.
- CONSEIL NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU BURKINA FASO. (s. d.). *Le label BioSPG du Burkina Faso, qu'est-ce que c'est ? - Site du CNABio !* En ligne <https://www.cnabio.net/le-biospg/qu-est-ce-que-le-spg/>, consulté le 22 mars 2019.
- CONSEIL NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU BURKINA FASO. (s. d.). *Comment fonctionne le BioSPG ? - Site du CNABio !* En ligne <https://www.cnabio.net/le-biospg/comment-fonctionne-le-biospg/>, consulté le 23 mars 2019.
- CONSEIL NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU BURKINA FASO. (2013). *GUIDE DE CERTIFICATION DES PRODUITS AGRICOLES SELON LE SYSTEME PARTICIPATIF DE GARANTIE ( SPG ), 1-23.*
- CONSEIL NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU BURKINA FASO. (2013). *Norme Burkinabe En Agriculture Biologique.*
- Coulibaly, I., & Bossard, L. (2019). *Le Sahel a besoin d'une révolution agroécologique. Le Monde*. En ligne [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/01/le-sahel-a-besoin-d-une-revolution-agroecologique\\_5444277\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/01/le-sahel-a-besoin-d-une-revolution-agroecologique_5444277_3212.html), consulté le 20 avril 2019.

- Coulibaly, I., & Rouillé d'Orfeuill, H. (2019). Agriculture : « L'Afrique aussi doit consommer local ». *Le Monde*. En ligne [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/25/agriculture-l-afrique-aussi-doit-consommer-local\\_5428161\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/25/agriculture-l-afrique-aussi-doit-consommer-local_5428161_3212.html), consulté le 21 avril 2019.
- Coussy, J. (2010). Etats africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington. *L'Économie politique*, 32(4), 29-40. <https://doi.org/10.3917/leco.032.0029>
- De Schutter, O. (2010). Report submitted by the Special Rapporteur on the right to food. In *Human Rights Council: Sixteenth session, Agenda item 3*. En ligne [http://www.escr-net.org/usr\\_doc/SRFood\\_access-to-land-report\\_en.pdf](http://www.escr-net.org/usr_doc/SRFood_access-to-land-report_en.pdf)
- Deelstra, T., & Girardet, H. (s. d.). *Urban Agriculture and Sustainable Cities*. En ligne <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.168.4991&rep=rep1&type=pdf>
- Emmenegger, R. (2018). *Thème La certification biologique orientée aux marchés locaux aux pays du sud - atouts et défis -L'exemple du Burkina Faso (Mémoire de master)*. Institut de Hautes études Internationales et du Développement, Genève.
- European Commission. (2018). *LIST OF RECOGNISED CONTROL BODIES AND CONTROL AUTHORITIES FOR THE PURPOSE OF EQUIVALENCE Report (Vol. 33)*.
- European Commission. (2008). *Lignes directrices relatives aux importations de produits biologiques dans l' Union européenne*.
- Fares, M., Magrini, M. B., & Triboulet, P. (2012). Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage Le rôle de la structure organisationnelle des filières. *Cahiers Agricultures*, 21(1), 34-45. <https://doi.org/10.1684/agr.2012.0539>
- Fouilleux, E., & Loconto, A. (2017). Dans les coulisses des labels : régulation tripartite et marchés imbriqués De l'Européanisation à la globalisation de l'agriculture biologique. *Revue Française de Sociologie*, 58(3), 501-531. <https://doi.org/10.3917/rfs.583.0501>

- Gnissien, M. (2018). *Evaluation des effets et impacts agroenvironnementaux des pratiques agroécologiques et de leurs conditions de développement dans la région de l'Est du Burkina Faso* (Mémoire de master). Université Nazi Boni, Nasso.
- Griffon, M. (2014). L'agroécologie, un nouvel horizon pour l'agriculture. *études*, 4211(12), 31-39.
- Grisel, P.-N. (2013). *La possibilité d'une transition agroécologique ? Une analyse des déterminants économiques, écologiques et institutionnels de l'adoption de pratiques agricoles alternatives dans une communauté d'agriculteurs familiaux au Brésil* (Thèse de doctorat). Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles.
- Herrera, R., & Ilboudo, L. (2013). Les défis de l'agriculture paysanne : le cas du Burkina Faso. *L'Homme et la société*, 183-184(1), 83-95. <https://doi.org/10.3917/lhs.183.0083>
- Hiernaux, P., Oumar Diawara, M., & Habibou Assouma, M. (2018). Au Sahel, maintenir l'élevage pastoral pour s'adapter au changement climatique. *Le Monde*. En ligne [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/26/au-sahel-maintenir-l-elevage-pastoral-pour-s-adapter-au-changement-climatique\\_5388932\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/26/au-sahel-maintenir-l-elevage-pastoral-pour-s-adapter-au-changement-climatique_5388932_3212.html)
- Home, R., Bouagnimbeck, H., Ugas, R., Arbenz, M., & Stolze, M. (2017). Participatory guarantee systems: organic certification to empower farmers and strengthen communities. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 41(5), 526-545. <https://doi.org/10.1080/21683565.2017.1279702>
- International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM). (s. d.). *IFOAM PGS Recognition – Instructions for Applicants*.
- International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM). (s. d.). *About us / IFOAM*. En ligne <https://www.ifoam.bio/en/about-us>, consulté le 12 avril 2019.
- International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM). (s. d.). *Definition of Participatory Guarantee Systems*.

- International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM). (2008). *Systèmes de garantie participatifs : vision idéale*.
- International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM). (2016). *pgs\_self-evaluation\_questionnaire\_french\_2016\_final*.
- Inter-réseaux. (2018). *JOURNEE DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES SUR LES DYNAMIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANNES (OP) POUR LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE EN AGROÉCOLOGIE, LEVIERS ET OBSTACLES AUX CHANGEMENTS D'ÉCHELLE AU BURKINA : QUELLES ÉVOLUTIONS*.
- Katto-Andrighetto, J. (2013). *Participatory Guarantee Systems in East Africa*. IFOAM, Germany.
- Kaufmann, S., & Vogl, C. R. (2018). Participatory Guarantee Systems (PGS) in Mexico: a theoretic ideal or everyday practice? *Agriculture and Human Values*, 35(2), 457-472. <https://doi.org/10.1007/s10460-017-9844-2>
- Kirchner, C. (2014). Participatory Guarantee Systems ( PGS ) How PGS can intensify knowledge exchange between farmers. In *IFOAM Organic World Congress 2014*.
- Knowler, D., & Bradshaw, B. (2007). Farmer's adoption of conservation agriculture: A review and synthesis of recent research. *Food policy*. En ligne [https://www.researchgate.net/profile/Ben\\_Bradshaw2/publication/223916698\\_Farmer\\_s'\\_Adoption\\_of\\_Conservation\\_Agriculture\\_A\\_Review\\_and\\_Synthesis\\_of\\_Recent\\_Research/links/5a80e6d9aca272a73769ea59/Farmers-Adoption-of-Conservation-Agriculture-A-Review-and-Synth](https://www.researchgate.net/profile/Ben_Bradshaw2/publication/223916698_Farmer_s'_Adoption_of_Conservation_Agriculture_A_Review_and_Synthesis_of_Recent_Research/links/5a80e6d9aca272a73769ea59/Farmers-Adoption-of-Conservation-Agriculture-A-Review-and-Synth)
- Kral, R., & Probst, L. (2016). *Sustainable intensification through certified organic agriculture in Uganda*.
- Le Monde. (2019). La FAO veut construire « un million de citernes » de stockage d'eau au Sahel. *Le Monde*. En ligne [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/03/la-fao-veut-construire-un-million-de-citernes-de-stockage-d-eau-au-sahel\\_5445187\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/03/la-fao-veut-construire-un-million-de-citernes-de-stockage-d-eau-au-sahel_5445187_3212.html), consulté le 20 mai 2019.

- Lehman, E., R., G. (2017). *Impact assessment of pesticides applied in vegetable-producing areas in the Saharan zone: the case of Burkina Faso* (Thèse de doctorat). École Polytechnique fédérale de Lausanne, Lausanne.
- Lemeilleur, S., & Allaire, G. (2016). *Certification participative des labels du mouvement de l'agriculture biologique : Une réappropriation des communs intellectuels*. Labelcom.
- Lemeilleur, S., & Allaire, G. (2018). Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique. Une réappropriation des communs intellectuels. *Économie Rurale*, (365), 7-27.  
<https://doi.org/10.4000/economierurale.5813>
- Levard, L. (2013). L'agro-écologie peut-elle répondre aux défis du XXIème siècle ? *Tribune*. En ligne, <https://ideas4development.org/lagro-ecologie-repondre-aux-defis-du-xxie-siecle/> consulté le 20 avril 2019.
- Levard, L., & Mathieu, B. (2018). *Projet CALAO - Agroécologie : capitalisation d'expériences en Afrique de l'Ouest - Facteurs favorables et limitants au développement de pratiques agroécologiques*. Document de capitalisation CALAO, CEDAO-AFD, 80p.
- Martin, A. (2017). *La commercialisation des produits maraîchers biologiques certifiés SPG sur Ouagadougou : quelles stratégies poursuivre pour pérenniser le système de certification et construire un marché des produits biologiques durable ?*(Mémoire de master). Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier, Montpellier.
- May, C. (2008). *PGS Guidelines HOW PARTICIPATORY GUARANTEE SYSTEMS CAN DEVELOP AND FUNCTION*. IFOAM, Allemagne.
- Mil'Ecole. (2018). *Article - Agroécologie au Burkina Faso - Burkina Doc !* En ligne <http://www.burkinadoc.milecole.org/agriculture-durable/article-agroecologie-au-burkina-faso/>, consulté le 27 mars 2019.
- Milestad, R., & Darnhofer, I. (2008). Building Farm Resilience : The Prospects and Challenges of Organic Farming. *Journal of Sustainable Agriculture*.  
<https://doi.org/10.1300/J064v22n03>

Ministère de l'agriculture. (2008). *Capitalisation des initiatives sur les bonnes pratiques agricoles au Burkina Faso*.

Nianogo, A., Sawadogo, L., & Zoundi, J. S. (2003). Pratiques et stratégies paysannes en matière de complémentation des ruminants au sein des systèmes d'exploitation mixte agriculture-élevage du plateau central et du nord du Burkina Faso. *Tropicultura*, 21, 122-128.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (s. d.). *Faim | FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. En ligne <http://www.fao.org/hunger/fr/>, consulté le 8 avril 2019.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (s. d.). *Profils de pays de la FAO: Burkina Faso*. En ligne <http://www.fao.org/countryprofiles/index/fr/?iso3=BFA>, consulté le 6 avril 2019.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (s. d.). *Accueil | CODEXALIMENTARIUS FAO-WHO*. En ligne <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/fr/>, consulté le 22 mai 2019.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (s. d.). *Définition | Plateforme des connaissances sur l'agroécologie | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. En ligne [http://www.fao.org/agroecology/knowledge/definition/fr/?page=3&ipp=6&no\\_cache=1&tx\\_dynalist\\_pi1%5Bpar%5D=YToxOntzOjE6IkwiO3M6MToiMSI7fQ==](http://www.fao.org/agroecology/knowledge/definition/fr/?page=3&ipp=6&no_cache=1&tx_dynalist_pi1%5Bpar%5D=YToxOntzOjE6IkwiO3M6MToiMSI7fQ==), consulté le 30 mars 2019.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2010). *FAO - Nouvelles: L'Afrique exporte ses produits bio*. En ligne <http://www.fao.org/news/story/fr/item/40569/icode/>, consulté le 20 avril 2019.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2019). *FAO - Nouvelles: Un nouveau rapport de l'ONU révèle que la faim en Afrique poursuit sa progression*. En

ligne <http://www.fao.org/news/story/fr/item/1180451/icode/>, consulté le 20 avril 2019.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2019). *FAO - Nouvelles: Rapport mondial sur les crises alimentaires: plus de 100 millions de personnes dans le monde souffrent encore de faim aigüe*. En ligne <http://www.fao.org/news/story/fr/item/1188066/icode/>, consulté le 20 avril 2019.

Ouedraogo, F. (2016). *DYNAMIQUES LOCALES ET TRANSITION AGRO ECOLOGIQUE : LE CAS DU MARAICHAGE AU BURKINA FASO (région des Hauts-Bassins)* (Mémoire de master). Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve.

Ouedraogo, S. J., Zounrana, P., Botoni, E., Compaore, F. de V., Ouedraogo, J.-C., Bonzi, M., Bationo, B. A. & Kiema, A. (2012). *Bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales d'amélioration durable de la fertilité des sols au Burkina Faso*. Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse au sahel.

Roger, B. (2015). Burkina Faso : Sankara, Rabhi et l'agroécologie – JeuneAfrique.com. *Jeune Afrique*. En ligne <https://www.jeuneafrique.com/231707/societe/burkina-faso-sankara-rabhi-et-l-agro-cologie/>

Servigne, P. (2012). Agriculture biologique, agroécologie, permaculture. Quel sens donner à ces mots? *Barricade*, 1-8.

Stassart, P. M., Baret, P. H., Grégoire, J.-C., Hance, T., Mormont, M., Rheul, D., Stilmant, D., Vanloqueren, G., & Visser, M. (2012). *L'agroécologie : trajectoire et potentiel Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables 1*. En ligne [www.agroecology.be](http://www.agroecology.be)

Tankam, C. (2017). L'organisation des marchés de producteurs de fruits et légumes biologiques à Nairobi , Kenya. *Cahiers Agricultures*. 26 : 35006 <https://doi.org/10.1051/cagri/2017020>

Terre et Humanisme. (2015). *Vers la dissémination des pratiques agroécologiques en Afrique de l'Ouest ?*. Betta, Burkina Faso.

- Tiemtoré, S. (2015). Programme d'ajustement structurel : comment le Burkina y est allé - aOuaga.com. *AOuaga*. En ligne <http://news.aouaga.com/h/67961.html>
- Torremocha, E. (2009). *Le Manuel Pratique des Systèmes Participatifs de Garantie*. Fédération Nature & Progrès.
- Trabelsi, M. (2018). *Comment mesurer la performance agroécologique d'une exploitation agricole pour l'accompagner dans son processus de transition ?* (Thèse de doctorat). Université Paul-Valéry, Montpellier.
- Van Caloen, A., & Dagneau de Richecour, T. (2015). *Le maraîchage agroécologique comme réponse à l'insécurité alimentaire au Burkina Faso : analyse et potentiel de création d'une filière commerciale* Professeur. Université Catholique de Louvain (Mémoire de master). Louvain School of Management, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve.
- Vogl, C. R., Kilcher, L., & Schmidt, H. (2005). Are Standards and Regulations of Organic Farming Moving Away from Small Farmers' Knowledge? *Journal of Sustainable Agriculture*, 26(1), 5-26. [https://doi.org/10.1300/j064v26n01\\_03](https://doi.org/10.1300/j064v26n01_03)
- Waongo, I. (2009). *ETUDE COMPARATIVE DU SAVOIR FAIRE AGRO-SYLVO-PASTORAL ENTRE LES SORTANTS DU CENTRE POLYVALENT DE FORMATION BOOEGO YINGA DE NACOMBOGO ET LES AUTRES JEUNES DANS LA PROVINCE DU BAZEGA* (Mémoire de master). Université polytechnique de Bobo Dioulasso, Bobo Dioulasso.
- Willer, H., & Lernoud, J. (Eds.)(2019). *The world of organic agriculture. Statistics and emerging trends 2019*. Research Institute of Organic Agriculture (FiBL), Frick, and IFOAM. Organic International, Bonn. <https://doi.org/10.4324/9781849775991>
- World Food Programme. (2018). *WFP Burkina Faso Country Brief*. En ligne <http://www.wfp.org/countries/burkina-faso>
- Yougbare, S. (2018). *LE BioSPG DU CNABio*. Communication présentée à la conférence africaine de l'agriculture biologique, Dakar.